



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

## Première Commission

5<sup>e</sup> séance

Mercredi 9 octobre 2013, à 10 heures

New York

Président : M. Dabbashi ..... (Libye)

La séance est ouverte à 10 h 5.

### Points 89 à 107 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**M. U Maung Wai** (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et mon pays, le Myanmar.

En premier lieu, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la prestigieuse Première Commission. Nous sommes certains que sous votre direction avisée, la Commission obtiendra des résultats très fructueux. Nous saluons également tous les autres membres du Bureau. La Commission peut compter sur le plein appui et l'entière coopération de l'ASEAN dans l'accomplissement de son importante mission.

L'ASEAN, grâce à son développement soutenu, sa situation géographique stratégique et ses valeurs axées sur la paix, joue un rôle central dans le maintien et la promotion de la paix et de la stabilité de la région,

avec pour objectif de faire régner la paix et la sécurité internationales. Afin de donner corps à leur vision d'un concert des nations de l'Asie du Sud-Est tournées vers l'avenir, vivant dans un climat de paix, de stabilité et de prospérité et liées au sein d'un partenariat de développement dynamique et d'une communauté de sociétés altruistes, les dirigeants de l'ASEAN ont adopté la Charte de l'ASEAN. Dans l'esprit de cette charte et guidés par les buts et principes qu'elle consacre, ils ont adopté en mars 2009 le Plan pour la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN, dont l'un des axes prioritaires était l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation, lancé au vingt-et-unième Sommet de l'ASEAN, organisé en novembre 2012 à Phnom Penh, Cambodge, afin de promouvoir la recherche sur les questions de paix, de gestion des conflits et de règlement des conflits dans la région.

Une autre initiative à avoir mobilisé tous nos efforts a été la création du Réseau des organes de réglementation de l'énergie atomique de l'ASEAN (ASEANTOM). La première réunion officielle du Réseau s'est déroulée en septembre 2013 à Phuket, Thaïlande, et a été suivie le même mois d'une rencontre des responsables de haut niveau de l'ASEAN au cours de laquelle son mandat a été approuvé solennellement. Nous sommes résolument convaincus que le réseau ASEANTOM va contribuer à l'objectif que s'est fixé l'ASEAN de faire en sorte que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-50529(F)



Document adapté

Merci de recycler



l'Asie du Sud-Est demeure une zone exempte d'armes nucléaires.

Nous réaffirmons le rôle clef que joue le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est en tant que code de conduite régissant les relations entre les États de la région et pilier du maintien de la paix et de la stabilité régionales. À cet égard, l'ASEAN se félicite de l'entrée en vigueur du troisième protocole amendant le Traité, qui a permis au Royaume-Uni, à l'Union européenne et au Brésil, à Phnom Penh en 2012, ainsi qu'à la Norvège, à Bandar Seri Begawan en juillet 2013, d'adhérer à cet instrument. C'est là un signe positif de l'attachement de ces pays au renforcement de la coopération avec l'ASEAN et de leur volonté de concourir à la paix et à la sécurité dans la région. Le fait que des États autres que les membres de l'ASEAN continuent de manifester leur intérêt à signer ce traité est pour nous très encourageant et nous invitons tous les pays à faire de même.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de l'ASEAN en matière de désarmement. Nous insistons sur le fait que le multilatéralisme et les solutions arrêtées au niveau multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, sont le seul moyen viable de traiter les questions de désarmement et de sécurité internationale.

L'ASEAN attache beaucoup d'importance aux documents issus de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 et renouvelle son appel à la mise en œuvre intégrale et effective du plan d'action énoncé dans les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi figurant dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010, en particulier les 22 mesures relatives au désarmement nucléaire. Tout en se félicitant du succès de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, les États membres de l'ASEAN parties au Traité appellent à la pleine mise en œuvre des mesures adoptées en 2010 en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération nucléaire, et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et à l'application de la résolution de 1995 relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Malgré quelques signes encourageants et évolutions positives, le monde continue d'être en butte à des problèmes persistants. L'ASEAN appelle donc à redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse

actuelle et réaliser les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans tous leurs aspects. Dans ce contexte, nous nous félicitons du succès de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire. Nous espérons que nous saurons mettre à profit les conclusions de cette réunion et pourrions ainsi avancer vers la réalisation de notre objectif commun de désarmement nucléaire. Par ailleurs, nous accueillons favorablement la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Pour qu'il donne des résultats concrets et qui répondent aux attentes, nous sommes intimement convaincus que tous les acteurs concernés doivent participer à ce groupe de travail.

Les États membres de l'ASEAN soulignent l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous réaffirmons que ce traité, en tant qu'instrument fondamental qui interdit les essais nucléaires sur Terre et la modernisation des armes nucléaires existantes, contribue à la prévention de la mise au point de nouvelles ogives nucléaires et de leurs vecteurs et donc au désarmement nucléaire. Tout en nous félicitant de la récente ratification du TICE par le Brunéi Darussalam, la Guinée-Bissau et l'Iraq, nous appelons une nouvelle fois tous les États, en particulier ceux dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité, à signer et ratifier le TICE sans plus tarder.

Les États membres de l'ASEAN entendent fermement continuer de contribuer aux travaux de la Première Commission. À cet égard, cette année encore deux projets de résolution seront déposés par des États membres de l'ASEAN. La Malaisie présentera de nouveau un projet de résolution intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Ce texte met principalement l'accent sur la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice en date du 8 juillet 1996, selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Conformément à la priorité élevée qu'il accorde aux objectifs de désarmement, le Myanmar présentera à nouveau un projet de résolution sur le désarmement

nucléaire pendant la présente session. Nous sommes convaincus que les armes nucléaires, de par leur existence même, alliée à l'absence d'instruments internationaux juridiquement contraignants sur l'interdiction complète de ces armes, représente la plus grande menace pesant sur la survie de l'humanité. Ce projet de résolution, qui est présenté depuis maintenant plusieurs années, est coparrainé par les États membres de l'ASEAN ainsi que les pays partageant le même point de vue. Le texte énonce entre autres les mesures intérimaires que doivent prendre les États dotés de l'arme nucléaire, ainsi que diverses initiatives multilatérales devant mener à l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier précis. Il souligne toute la priorité et l'importance que les États membres de l'ASEAN accordent au désarmement nucléaire. Nous espérons que nous bénéficierons de l'appui des États Membres de l'ONU pour l'adoption de ce projet de résolution à la Commission.

L'ASEAN demeure convaincue que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par le Traité de Tlatelolco, le Traité de Rarotonga, le Traité de Bangkok et le Traité de Pelindaba, ainsi que la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et le statut d'État non doté d'armes nucléaires de la Mongolie, contribuent sensiblement au renforcement des régimes mondiaux de désarmement nucléaire et de non-prolifération. L'ASEAN souligne à quel point il est important de créer des zones exemptes d'armes nucléaires là où il n'y en a pas encore, notamment dans la région du Moyen-Orient, et renouvelle son appui à la tenue dès que possible de la conférence sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient. Nous tenons aussi à mettre l'accent sur le fait que les États dotés de l'arme nucléaire doivent fournir des garanties inconditionnelles concernant le non-recours à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires contre tout État situé dans une zone exempte d'armes nucléaires.

La préservation de la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive est l'un des buts consacrés par la Charte de l'ASEAN et l'un des éléments clefs du Plan pour la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN. Compte tenu des questions qui restent en suspens, l'ASEAN va poursuivre son dialogue avec les États nucléaires, conformément aux objectifs et principes du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok), afin de les persuader de signer le Protocole au Traité, sans réserve et le plus tôt possible.

L'ASEAN insiste sur l'importance du renforcement du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires pour préserver la paix, la sécurité et la prospérité dans la région. Nous nous félicitons de l'adoption du plan d'action révisé visant à renforcer l'application du Traité pour la période 2013-2017, qui témoigne d'une volonté renouvelée et insiste davantage sur les actions concrètes.

Au cours de cette soixante-huitième session, le Brunéi Darussalam, en sa qualité de Président de l'ASEAN, de Président de la Commission de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et au nom des États membres de l'ASEAN, présentera une nouvelle fois le traditionnel projet de résolution biennal intitulé « Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est ». Au regard de l'appui recueilli en 2011, l'ASEAN espère que cette année des États dotés de l'arme nucléaire se porteront coauteurs du projet de résolution sur le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous comptons sur le soutien de tous les États Membres à ce projet de résolution, qui encourage les États parties au Traité de Bangkok à poursuivre leur dialogue constructif avec les États nucléaires, afin de faire en sorte que ceux-ci puissent signer rapidement et sans réserve le Protocole relatif au Traité.

L'ASEAN réaffirme que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction jouent également un rôle majeur dans la lutte contre les armes de destruction massive, qui posent une menace grave à l'humanité. Nous faisons part de nos inquiétudes face à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et nous appelons à nouveau les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces deux conventions le plus rapidement possible afin qu'elles deviennent universelles.

Les États membres de l'ASEAN partagent les préoccupations concernant les répercussions négatives du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sur la sécurité, les droits de l'homme et le développement social et économique aux niveaux tant individuel que local, national, régional et international. De ce fait, nous sommes profondément préoccupés par la fabrication, le transfert et le commerce illicites d'armes légères et de petit calibre et par leur accumulation excessive et leur

prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde. Il est donc essentiel de promouvoir la mise en œuvre pleine et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects adopté par l'ONU en 2001. Nous appelons une nouvelle fois, dans ce contexte, tous les États et les organisations à apporter leur appui au Programme d'action.

Bien que nous nous félicitions de l'adoption du Traité sur le commerce des armes, en avril, l'ASEAN tient à signaler que le Traité pourrait être plus équilibré et plus complet. L'ASEAN respecte la Charte des Nations Unies et le droit international et elle réaffirme que tous les pays ont le droit de se défendre et de protéger leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Elle rappelle que c'est aux États qu'il revient au premier chef de prévenir le commerce et les transferts illicites d'armes sur leur territoire.

L'ASEAN est consciente des graves conséquences humanitaires de l'utilisation de mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Soulignant le rôle important que pourrait jouer un centre régional de lutte antimines de l'ASEAN, nous avons d'ores et déjà défini le mandat et les attributions qui seraient confiés à un tel centre. Nous attendons avec intérêt la tenue de la treizième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui aura lieu du 2 au 5 décembre à Genève.

Nous saluons par ailleurs le travail important réalisé par la quatrième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue à Lusaka, Zambie, du 9 au 13 septembre.

Les États membres de l'ASEAN réaffirment l'importance et la validité de la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Nous sommes déçus que l'impasse à la Conférence se soit prolongée pendant la session de 2013. Toutefois nous accueillons favorablement la création d'un groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un projet de programme de travail solide quant au fond et permettant une mise en œuvre graduelle.

Même si certains arguments font douter de l'efficacité éventuelle de ce groupe de travail informel, nous estimons qu'il représente néanmoins un pas dans la bonne direction et nous donne une nouvelle occasion

de faire avancer les travaux de la Conférence. Nous invitons aussi la Conférence du désarmement à mettre en place, le plus rapidement possible et à titre prioritaire, un comité spécial sur le désarmement nucléaire. L'ASEAN est également en faveur de la nomination d'un coordonnateur spécial sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

Nous continuons d'intensifier nos efforts en faveur de l'avènement d'une communauté de l'ASEAN cohérente d'un point de vue politique, intégrée sur le plan économique et socialement responsable, grâce à la mise en œuvre de la Charte de l'ASEAN et du Plan pour la Communauté de l'ASEAN. Ce faisant, nous agissons en faveur de la paix et de la sécurité internationales et du renforcement des efforts pour atteindre au plus vite l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

**M. Khalil (Égypte) :** J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel agenda : l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et mon propre pays, l'Égypte. Nous nous félicitons vivement de votre élection à la tête de la présente session de la Première Commission, Monsieur le Président, et entendons appuyer vos efforts et coopérer avec vous tout au long des prochaines semaines.

La Coalition pour un nouvel agenda va soumettre un projet de résolution à l'examen de la Commission qui sera présenté pendant le débat thématique sur les armes nucléaires. Groupe transrégional, la Coalition pour un nouvel agenda travaille activement à la réalisation de progrès concrets dans le domaine du désarmement nucléaire. L'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires demeure l'objectif premier de la Coalition.

La question du désarmement nucléaire fait partie des préoccupations internationales depuis que des armes nucléaires ont été utilisées pour la première fois. Soixante-sept ans après que l'Assemblée générale a lancé un processus en vue de l'élimination totale des arsenaux nationaux d'armes atomiques et de toute autre arme capable de provoquer des destructions massives, il reste beaucoup à faire sur la voie d'un monde durablement exempt d'armes nucléaires. L'existence des armes nucléaires continue de représenter une menace pour la survie même de l'humanité. Le regain d'attention internationale vis-à-vis des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires a relancé les efforts mondiaux pour instaurer durablement un monde sans armes nucléaires. Pour nous, il ne fait aucun doute que nous comprenons tous que la seule garantie

contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires est l'élimination totale de ces armes.

Plus de 125 pays se sont retrouvés à Oslo en mars pour débattre des conséquences humanitaires des armes nucléaires. Les éléments de preuve présentés pendant cette rencontre montrent clairement qu'aucun pays, groupe de pays ou organisme international à caractère humanitaire n'est capable de faire face au niveau de destruction que provoquerait une quelconque explosion nucléaire, qu'elle intervienne de façon accidentelle, à la suite d'une erreur, ou de manière intentionnelle. Nous attendons désormais avec intérêt la tenue de la conférence de suivi prévue au Mexique en février prochain.

En 2012, l'Assemblée a réagi à l'absence d'avancée dans le désarmement nucléaire en créant le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, qui s'est réuni à Genève cette année. L'Assemblée a également convoqué une Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue il y a tout juste quelques jours (voir A/68/PV.11) et à laquelle la Coalition pour un nouvel agenda a participé activement. Nous estimons que ce genre de réunions décuple les efforts pour parvenir à un monde sans armes nucléaires. Le travail d'éducation en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération joue un rôle déterminant à l'appui de ces efforts. Nous accordons beaucoup d'importance au rôle de la société civile et nous appelons à sa participation accrue dans tous les efforts en faveur du désarmement nucléaire.

Le fossé se creuse entre la conscience de plus en plus forte des conséquences catastrophiques des armes nucléaires, d'une part, et la lenteur des progrès, voire l'absence totale de progrès, dans la réalisation du désarmement nucléaire, de l'autre. Plutôt que de se lamenter sur cet état de fait, la Coalition pour un nouvel agenda, appuyée par de nombreux autres États et la société civile, a choisi de consacrer toute son énergie aux initiatives qui permettent d'espérer une avancée dans le désarmement nucléaire. Ce choix est en parfaite harmonie avec l'obligation qui incombe à chaque État de promouvoir le désarmement nucléaire. Les États dotés de l'arme nucléaire ont une responsabilité particulière et différenciée à cet égard.

Le plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires (TNP) en 2010 a marqué une avancée importante et peut remettre sur les rails le processus visant un monde exempt d'armes nucléaires. Les États dotés de l'arme nucléaire y ont réaffirmé leur claire volonté d'éliminer la totalité de leurs arsenaux nucléaires pour aboutir au désarmement nucléaire et se sont engagés à accélérer les progrès à cet égard. Cet engagement réaffirme aussi les décisions prises en 1995 et en 2000, y compris les 13 mesures concrètes en vue de la mise en œuvre de l'article VI du TNP. D'autre part, le plan d'action prévoit que les États dotés de l'arme nucléaire doivent rendre compte des actions qu'ils entreprennent pour accélérer les progrès en faveur des mesures devant mener au désarmement nucléaire. Nous attendons avec intérêt l'examen des rapports qu'ils doivent présenter à cet égard et nous insistons sur l'importance d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action.

Tout au long des 15 dernières années, la Coalition pour un nouvel agenda a plaidé en faveur de l'adoption de mesures de désarmement nucléaires concrètes, transparentes, complémentaires, vérifiables et irréversibles. Bien qu'il y ait eu pendant cette période quelques raisons de se montrer optimiste, nous sommes déçus pour la lenteur à laquelle progresse le désarmement nucléaire, tant au niveau régional qu'au niveau mondial, en dépit des efforts successifs des États dotés de l'arme nucléaire. Si les initiatives ne manquent pas sur le terrain, les progrès concrets, eux, ne sont pas au rendez-vous.

L'absence d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et l'incapacité à organiser en 2012 une conférence sur la création d'une telle zone, contrairement à ce qui avait été convenu à la Conférence d'examen du TNP de 2010, continuent de nous préoccuper grandement. Tout doit être fait pour que cette conférence ait lieu dans les meilleurs délais. À cet égard, nous prenons acte des différents efforts déployés en faveur de l'objectif de créer une zone exempte d'arme nucléaire et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, notamment l'initiative proposée par l'Égypte le 28 septembre.

Le désarmement nucléaire est une obligation juridique internationale. C'est aussi un impératif moral. Alors qu'au niveau international, on tend de plus en plus à reconnaître le caractère illicite des armes nucléaires, il existe encore, selon les estimations, quelque 20 000 engins nucléaires. Les doctrines de sécurité de plusieurs États continuent de reposer sur les armes nucléaires. Loin de renforcer la paix

et la sécurité internationales, cette situation ne fait au contraire qu'affaiblir les efforts en faveur de cet objectif, exacerbant les tensions et les conflits et mettant en péril le bien-être de tous les États et de tous les peuples, sans exception. De fait, dans un monde où les besoins élémentaires de milliards d'êtres humains ne sont pas satisfaits, l'augmentation des dépenses consacrées à l'armement nucléaire est à la fois intenable et inacceptable.

Allouer de vastes ressources à l'entretien et à la modernisation des arsenaux nucléaires est contraire aux aspirations internationales en matière de développement, ainsi que l'ont affirmé les dirigeants mondiaux au tournant du siècle. Plutôt que d'investir dans les armes nucléaires, les gouvernements devraient rediriger des ressources plus que nécessaires vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Au fil des ans, des progrès importants ont été réalisés en faveur des objectifs de non-prolifération nucléaire, limitant ainsi les risques de prolifération horizontale des armes nucléaires. Toutefois, il reste encore à réaliser le désarmement nucléaire. Nous sommes intimement convaincus qu'un instrument multilatéral contraignant en matière de désarmement nucléaire, s'appuyant sur un calendrier et des critères précis, n'a que trop tardé. Il permettrait de garantir l'intégrité et la viabilité du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération et de guider nos efforts futurs. Nous pouvons tous ensemble parvenir à un monde sans armes nucléaires. Pour cela, nous devons entreprendre une action concertée, axée sur l'humain.

**M<sup>me</sup> Goldberg** (Canada) (*parle en anglais*) : Comme la Haut-Représentante Kane l'a signalé lundi (voir A/C.1/68/PV.3), ces 12 derniers mois, nous avons été témoins d'une intensification des efforts multilatéraux visant à réaliser des avancées dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. En avril 2013, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a évalué, avec un regard critique, les progrès dans la mise en œuvre du TNP. Elle a aussi examiné où en était la mise en œuvre du plan d'action du TNP adopté en 2010, en plus de dégager un certain nombre de questions que la Conférence d'examen de 2015 pourrait permettre d'étudier plus avant, et ce, afin de renforcer le régime du TNP. Nous encourageons tous les pays à intensifier leurs efforts afin de mettre en œuvre le plan d'action de 2010. Ces efforts s'avèrent importants pour

créer les conditions propices à l'adoption de conclusions constructives à la session de 2014 du Comité préparatoire et à la Conférence d'examen de 2015.

Cette année, nous avons aussi assisté à une relance des efforts pour que la Conférence du désarmement reprenne ses travaux. Toutefois il ne faut pas confondre ces efforts pour adopter un programme de travail avec la tenue de négociations sur les questions de fond, le véritable mandat de la Conférence du désarmement. Malheureusement, dans les deux cas, l'impasse persiste. Nous nous félicitons cependant de la mise sur pied du Groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail. Nous espérons que ses efforts en cours se caractériseront par un esprit de compromis de la part de toutes les délégations et que celles-ci sauront faire preuve de souplesse.

Les réunions du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, créé en 2012 par l'Assemblée générale, ont démontré qu'un dialogue constructif sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération est possible. Nous espérons que le même esprit pourra prévaloir dans d'autres instances, notamment à la Conférence du désarmement et au Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, en 2014.

Le Canada attend avec intérêt la mise sur pied du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires, conformément au mandat confié par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 67/53. Le Groupe d'experts gouvernementaux va offrir une nouvelle possibilité de réaliser des progrès en vue de négociations sur cet enjeu clef. Le Canada invite les experts qui seront nommés à ce groupe à faire montre d'un esprit constructif et de coopération.

Enfin, toujours en ce qui concerne les progrès accomplis, le Canada se félicite des résultats probants obtenus lors des réunions récentes de l'Assemblée des États parties à la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Il appuie fermement l'appel de l'actuel Président de l'Assemblée des États parties pour qu'un plus grand nombre de parties prenantes puissent se faire entendre dans ces rencontres. Il espère en outre que la tendance en faveur d'une plus grande participation se poursuivra à l'Assemblée des États parties de 2013.

Nous sommes convaincus qu'il est important que les États parties à la Convention comprennent les avancées scientifiques et techniques réalisées dans les sciences de la vie et examinent attentivement leurs conséquences pour la Convention. Nous devons veiller à ce que la mise en œuvre de la Convention s'attaque à ces menaces de plus en plus graves, tout en donnant l'assurance que les États peuvent bénéficier des applications pacifiques importantes découlant des découvertes biologiques. Nous appelons également à une action concrète pour accroître la participation aux mesures de confiance et pour en améliorer la fonctionnalité, dans le contexte de la Convention.

*(l'oratrice poursuit en français)*

Malgré ces initiatives et de nombreuses autres, la prolifération des armes de destruction massive, y compris des matières et de la technologie connexes, constitue toujours une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. L'Iran poursuit son programme d'enrichissement illicite des matières nucléaires et refuse de coopérer avec les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans une région où la paix est fragile et soumise à de fortes tensions, la possession d'armes nucléaires par l'Iran pourrait avoir des conséquences dévastatrices.

Pour ses activités nucléaires, ce pays doit respecter des exigences et des obligations juridiques claires, qui lui sont imposées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, mais il omet sciemment de le faire. En effet, depuis l'adoption, en novembre 2011, de la résolution du Conseil des gouverneurs sur les dimensions militaires possibles du programme nucléaire iranien, l'Iran n'a toujours pas coopéré de manière constructive avec l'AIEA. Nous exhortons le Gouvernement iranien à respecter intégralement ses obligations en vertu du TNP et à coopérer pleinement et dès maintenant avec l'AIEA, en commençant par réaliser des progrès vers l'atteinte des objectifs concrets convenus au cours des pourparlers du 27 septembre.

Pendant ce temps, l'essai nucléaire réalisé en février ainsi que les programmes nucléaires et de mise au point de missiles balistiques de la Corée du Nord témoignent d'un mépris flagrant des obligations internationales en matière de non-prolifération et de désarmement, de même des principes fondamentaux et des institutions qui guident leur application, y compris le Conseil de sécurité. Les gestes de la Corée du Nord constituent une grave menace pour la stabilité régionale

et internationale. Étonnamment, ce pays s'est dit fier de son action à la Conférence du désarmement. Ce faisant, il a montré une fois de plus qu'il n'attachait aucune importance au désarmement et qu'il n'avait nullement l'intention d'adopter une conduite internationale responsable.

Par ailleurs, vers la fin de l'été, le monde entier a été consterné d'apprendre que l'utilisation d'armes de destruction massive, sur une échelle jamais vue depuis près de deux décennies, avait fait des milliers de victimes. Or, la communauté internationale ne peut fermer les yeux sur les morts résultant de l'utilisation d'armes chimiques le 21 août en Syrie, qui a maintenant été confirmée grâce à l'excellent travail de l'équipe d'enquête des Nations Unies.

Le peuple syrien, déjà éprouvé par les énormes souffrances qu'infligent les armes classiques, a maintenant été victime de l'utilisation d'une arme illicite, qui frappe aveuglément et que le Gouvernement syrien avait lui-même promis de ne jamais utiliser. Cela étant dit, le Canada salue l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques. Toutefois, nous sommes vivement préoccupés par l'hypocrisie dont la Syrie fait preuve depuis des années, de sorte que nous voulons nous assurer que son adhésion n'est pas simplement une tactique dilatoire.

Le Gouvernement syrien doit respecter l'accord intervenu entre les États-Unis et la Russie, auquel nous apportons notre soutien total et sans réserve. De même, nous l'exhortons à se conformer à toute décision éventuelle du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et du Conseil de sécurité en vue de la poursuite de ses objectifs. Le Gouvernement syrien doit respecter intégralement tous ses engagements et toutes ses obligations. Par ailleurs, la Syrie continue de ne pas coopérer en ce qui concerne les questions nucléaires et contribue à la prolifération de la technologie des missiles. Le Gouvernement syrien doit répondre de ses actes devant la communauté internationale.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

Toutes ces situations montrent donc que nous ne pouvons relâcher les efforts pour contrer et réduire les menaces que font peser les armes de destruction massive, en particulier grâce à la non-prolifération et au désarmement. Si les mesures habituelles à cette fin continuent d'être inefficaces, nous devons trouver des méthodes nouvelles et novatrices. Nous ne pouvons

nous permettre de subir les conséquences de l'inaction. Nous ne pouvons nous contenter de ne rien faire quand des États agissent sciemment en violation des normes et de leurs obligations internationales.

Monsieur le Président, nous espérons que la soixante-huitième session de la Première Commission, sous votre conduite efficace, s'avérera fructueuse et qu'elle permettra de fixer une orientation grâce à laquelle nous pourrions réaliser des avancées concrètes, afin de nous attaquer à ces problèmes et, par là même, bâtir un monde plus pacifique et plus sûr.

**M<sup>me</sup> Gottmoeller** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur l'Ambassadeur, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-huitième session. Nous vous assurons de tout notre soutien dans votre conduite des travaux de la Commission. Nous escomptons d'ores et déjà une session fructueuse.

C'est la quatrième année de suite que je prends la parole devant la Première Commission de l'Assemblée générale au nom des États-Unis. Lorsque je jette un regard en arrière sur l'année 2009, je suis fier de tout ce que nous avons accompli. Cela dit, nous avons devant nous un long chemin à parcourir. Les conditions d'un monde sans armes nucléaires n'existent pas encore, mais ensemble nous sommes tout à fait capables de les mettre en place. J'en suis sûre, compte tenu de l'exemple donné par nos prédécesseurs.

La journée de demain marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, traité révolutionnaire qui aura sanctionné le passage d'un objectif lointain apparemment inatteignable à une loi internationale couchée sur papier dans l'espace d'un an après la crise des missiles cubains. Peut-être sont-ce ces heures sombres qui ont contribué à conforter le Président Kennedy dans l'opinion qu'il était possible – qu'il était, de fait, impératif – que nous travaillions à combattre les dangers du nucléaire par la diplomatie multilatérale. La paix n'était pas, selon lui, nécessairement irréalisable et la guerre n'était pas nécessairement inéluctable. En définissant notre objectif plus clairement, c'est-à-dire en faisant en sorte qu'il apparaisse plus gérable et moins lointain, nous pouvions aider chacun à le cerner, à en tirer espoir et à s'en rapprocher irrésistiblement.

Cette idée doit être notre pierre de touche à mesure que nous progressons dans le travail de la Commission. Si nos prédécesseurs ont pu accomplir un traité comme

le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires au milieu de la guerre froide, nous pouvons certainement trouver les moyens d'œuvrer à de nouvelles réductions sur les armes, accroître la transparence, interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, etc.

Au cours des 50 dernières années, nous avons obtenu maints succès sans précédent. Nous sommes passés du seuil de la guerre nucléaire à la conclusion de traités efficaces de réduction des armes stratégiques, dont le dernier en date nous ramènera d'ici à 2018 au plus faible niveau de déploiement d'armes nucléaires stratégiques depuis les années 50. Nous avons continué de limiter au fil des années les essais nucléaires explosifs grâce aux traités, y compris le Traité relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires, qui a interdit aux États-Unis et à l'Union soviétique de procéder à des essais nucléaires explosifs d'une puissance supérieure à 150 kilotonnes.

Avant l'entrée en vigueur de ce traité, certains avaient exprimé des préoccupations relativement à la différence des méthodes de mesure utilisées par les parties pour mesurer la puissance d'une explosion nucléaire. Pour remédier à ce problème, les États-Unis et l'Union soviétique ont adopté une décision sans précédent en matière de transparence et de renforcement de la confiance. Ils se sont invités mutuellement à visiter leurs polygones d'essais nucléaires respectifs afin d'observer un essai nucléaire et d'utiliser leur méthode préférée de mesure de la puissance d'explosion telle qu'ils l'avaient appliquée dans le cadre du Traité. Cet événement, connu sous le nom d'expérience conjointe de vérification, remonte à 25 ans; il a ouvert la voie aux négociations ultérieures de nouveaux protocoles de vérification additionnels au Traité relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires comme au Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Notre travail conjoint allait finalement permettre à la communauté internationale de négocier une interdiction complète des essais nucléaires explosifs, avec le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Cette année marque également une réalisation importante dans le domaine de la non-prolifération : l'Accord concernant l'élimination de l'uranium fortement enrichi extrait des armes nucléaires, signé par les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie en 1993, va franchir une étape majeure avec la dernière livraison d'uranium



faiblement enrichi dérivé de la dilution de 500 tonnes d'uranium fortement enrichi provenant d'armes russes. L'uranium faiblement enrichi issu de ce processus de dilution est livré aux États-Unis, transformé en combustible nucléaire et utilisé par la quasi-totalité des centrales nucléaires des États-Unis pour produire la moitié de l'énergie d'origine nucléaire des États-Unis. Environ 20 000 ogives nucléaires ont été éliminées de cette façon dans le cadre de ce partenariat unique État-industrie.

Au cours des 15 dernières années, le combustible nucléaire provenant de cette source a fourni environ 10 % de toute l'électricité produite aux États-Unis. Nous prévoyons de rencontrer nos partenaires russes en novembre pour observer le chargement à Saint-Petersbourg, en Fédération de Russie, des derniers conteneurs d'uranium faiblement enrichi dilué au titre de l'Accord, puis de nous rencontrer de nouveau aux États-Unis lorsque ce navire livrera son importante cargaison en décembre. Nous nous réjouissons à la perspective de célébrer conjointement cette réussite historique.

Un autre succès tendant à passer inaperçu est le Traité « Ciel ouvert », qui vient juste de fêter en août sa millième mission réussie. C'est là un excellent exemple de mesure de transparence et de confiance euro-atlantique, qui s'est avéré un outil précieux de surveillance de la maîtrise des armements à des fins tant stratégiques que classiques.

Comme je l'ai dit au début de mes observations, le Gouvernement du Président Obama a obtenu, en collaboration avec ses partenaires internationaux, nombre de ses propres succès notables dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement : l'entrée en vigueur du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs; le lancement du processus du Sommet sur la sécurité nucléaire; un accord entre les États-Unis et la Fédération de Russie engageant chacune des parties à éliminer de façon vérifiable 34 tonnes de plutonium de qualité militaire et, plus récemment, un accord entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur la réduction des menaces, qui consolide notre partenariat de longue date sur les questions de non-prolifération.

C'est la raison pour laquelle je peux dire que nous avons accompli beaucoup, mais que ce n'est pas suffisant. Les États-Unis et la Fédération de Russie détiennent encore plus de 90 % des armes nucléaires du

monde et il est temps que nous reléguions au passé les dispositifs de la guerre froide.

C'est la raison pour laquelle le Président a annoncé en juin à Berlin que nous entendions procéder à de nouvelles réductions des armes nucléaires stratégiques déployées. Cette décision procédait d'une analyse approfondie par notre Gouvernement de l'environnement stratégique actuel et des besoins en matière de dissuasion. Cette analyse a confirmé que les États-Unis pouvaient assurer leur sécurité et celle de leurs alliés et maintenir une dissuasion stratégique solide et crédible tout en réduisant le déploiement de leurs armements nucléaires stratégiques pour le ramener un tiers au-dessous du niveau établi par le nouveau traité START. Le Président a déclaré à cette occasion qu'il entendait chercher à négocier des réductions avec la Russie en vue de reléguer au passé les dispositifs de la guerre froide. À cette fin, nous allons chercher à conclure un traité avec la Fédération de Russie.

Nous nous assurons également que nos lignes de communication sur les questions stratégiques sont solides. Lundi dernier à Bali, en Indonésie, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, et son homologue le Ministre des affaires étrangères russe, M. Lavrov, ont signé un nouvel accord visant à renforcer les liens entre nos centres de réduction des risques nucléaires. Les rapports actuels ainsi que les liens de communication de centre à centre restent une source vitale de transparence dans le domaine des forces stratégiques et classiques, et permettent de faciliter la vérification des traités et accords de maîtrise des armements ainsi que d'appuyer la stabilité stratégique. De fait, nous venons à cet égard de franchir un jalon éloquent : les deux centres ont en effet déjà échangé, depuis son entrée en vigueur en 2011, plus de 5 000 notifications au titre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Ces notifications nous fournissent des actualisations au jour le jour sur le statut réciproque de nos forces nucléaires. À cela s'ajoutent les 97 inspections de terrain auxquelles nous avons déjà procédé au titre du nouveau Traité START, et qui nous donnent une vision encore plus précise des forces nucléaires de l'autre partie, ce qui permet aux deux pays d'améliorer le niveau de prévisibilité et la stabilité.

Nous travaillons également avec les autres États dotés d'armes nucléaires, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sur les questions liées au

désarmement, dans le cadre de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du plan d'action du TNP de 2010. Les cinq membres permanents ont déjà tenu quatre conférences officielles et la Chine accueillera la cinquième en 2014. Mais nous ne nous contentons pas de nous rencontrer. Par un dialogue politique au niveau décisionnaire et un travail concret au niveau des experts, nous avons fait évoluer notre engagement des concepts à l'action concrète. Ainsi, les experts des cinq membres permanents se réunissent pour discuter des questions liées au TICE, en particulier celles qui concernent les dispositions relatives aux inspections de terrain du régime de vérification du Traité et à l'inspection expérimentale intégrée de terrain qui doit être menée en Jordanie en 2014. L'objectif de cet effort est de définir et d'engager un travail de collaboration technique fondé sur le savoir-faire unique que nous avons acquis dans les essais nucléaires effectués.

Dans un contexte multilatéral plus large, les États-Unis maintiennent leur position de longue date en faveur du commencement immédiat des négociations longtemps repoussées sur un traité interdisant la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement. Ce traité est à l'évidence la prochaine étape dans le processus de désarmement multilatéral et il est temps de s'asseoir autour de la table. Nous espérons que le groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner un traité interdisant la production de matières fissiles, qui doit être mis en place sous peu, offrira des contributions et une impulsion utiles. Une autre priorité des États-Unis consiste à continuer de renforcer l'appui en faveur de la ratification du TICE, comme l'a déclaré le Président Obama en juin dernier à Berlin. Nous engageons tous les États visés à l'annexe 2 de se joindre à nous à cette fin.

Nous aurons beaucoup de choses à discuter et à débattre durant la présente session, de la cybersécurité et de la sécurité dans l'espace à la maîtrise des armes classiques, en passant par les conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes nucléaires et la question d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive. Il est absolument essentiel que nous continuions à travailler de concert.

Il y a deux semaines, la communauté internationale a posé un jalon historique avec la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Ensemble elles rendent possible un solide

partenariat international en vue d'éliminer les armes chimiques en Syrie et de mettre fin à la menace qui pèse ainsi sur le peuple syrien.

Ailleurs, il nous faut être prudents mais conscients de possibilités au potentiel historique. Nous devons continuer de faire pression pour ramener l'Iran dans le respect de ses obligations internationales sur le plan nucléaire. Nous continuerons également de signifier clairement à la République populaire démocratique de Corée que, si elle honore ses propres engagements en matière de dénucléarisation, elle aussi peut avoir l'occasion de réintégrer le concert des nations. Les États-Unis sont prêts à parler, ils sont prêts à écouter, ils sont prêts à travailler avec acharnement à cette fin et nous espérons qu'il en va de même de tous les pays présents dans cette salle.

Il n'est un secret pour personne qu'il y a des questions sur lesquelles nous divergeons. Cela ne veut pas dire que nous voulions faire obstacle à une progression au pas à pas. Même dans les heures les plus sombres de la guerre froide, les États-Unis et l'Union soviétique savaient qu'il était de leur intérêt commun de travailler ensemble à la réduction de la menace nucléaire. Certes, ce n'est plus, aujourd'hui, la seule responsabilité des États-Unis et de la Russie. Tous les États peuvent et doivent contribuer à la mise en place des conditions du désarmement et de la non-prolifération; ce sont les deux faces d'une même médaille.

La voie qui mène aux étapes suivantes n'est peut-être pas familière et elle exigera de difficiles négociations et une diplomatie complexe. Néanmoins en nous armant de patience et de ténacité, nous pouvons continuer de pointer nos boussoles sur la raison de notre présence ici : œuvrer au désarmement dans le souci de la sécurité de chacun, car c'est dans l'intérêt de tous. Les États-Unis demandent que nous nous engagions tous à accomplir la difficile tâche qui nous attend.

La présente déclaration sera disponible sur le site Web de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Oh Joon** (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'aimerais me joindre aux précédents orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission. Permettez-moi de vous assurer de tout le soutien et de toute la coopération de ma délégation, en vous remerciant de votre habile direction des travaux de la Commission.

Cette année, nous avons franchi un jalon historique dans notre effort collectif de prévention du transfert et du détournement illicites des armes classiques avec l'adoption en avril du Traité sur le commerce des armes. Instrument international juridiquement contraignant, le Traité contribuera aux efforts des États pour réglementer la circulation illicite des armes classiques et de leurs munitions. Pour la première fois, les États sont tenus de tenir compte des droits de l'homme et de considérations humanitaires dans leurs décisions d'exportation. Il est encourageant de voir que, dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis son adoption, 113 pays ont déjà signé ce Traité. La République de Corée, l'un des signataires initiaux, entend contribuer à l'entrée en vigueur du Traité à brève échéance.

Dernièrement, le Conseil de sécurité a pris une mesure importante pour appuyer cet effort en adoptant sa première résolution sur les armes légères et de petit calibre (résolution 2117 (2013)). Nous espérons que cette résolution nous propulsera vers de nouveaux progrès dans le cadre de la session, l'an prochain, de la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous ses aspects. L'Assemblée générale, et en particulier la Première Commission, se doivent de tirer le meilleur parti de cet élan pour renforcer encore les normes de fond dans le domaine des armes classiques.

Si nous avons obtenu cette année des résultats considérables dans le domaine des armes classiques, nous avons également assisté à une tragédie impardonnable, avec l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Les images en direct d'enfants mourants le 21 août à la Ghouta ont profondément choqué chaque homme, chaque femme, dans le monde entier. La République de Corée condamne une fois de plus ces atrocités dans les termes les plus forts. L'utilisation d'armes chimiques constitue un crime contre l'humanité et ne saurait être tolérée en aucune circonstance.

La République de Corée se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, qui devrait conduire à l'élimination complète de toutes les armes chimiques en Syrie. Le Gouvernement coréen exhorte le Gouvernement syrien à mettre fidèlement en œuvre ses obligations au titre de cette résolution du Conseil de sécurité et de la décision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à coopérer pleinement avec l'ONU et l'OIAC. Le Gouvernement coréen appelle par

conséquent tous les autres pays qui ne l'ont pas encore fait, y compris la République populaire démocratique de Corée, à adhérer à la Convention sur les armes chimiques sans plus de retard.

L'utilisation d'armes chimiques en Syrie nous rappelle douloureusement que la prolifération des armes de destruction massive est l'une des plus graves menaces qui pèsent sur l'humanité. Il est temps de réengager un effort collectif aux fins du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Les États non dotés d'armes nucléaires doivent fidèlement observer leurs engagements en matière de non-prolifération et les États dotés d'armes nucléaires doivent apporter leur pierre en réalisant de réels progrès en matière de désarmement nucléaire. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Nous prenons également acte de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire tenue le 26 septembre 2013 (voir A/68/PV.11), dont nous espérons qu'elle conduira à de nouveaux débats constructifs sur la question.

Ma délégation estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Alors que nous nous donnons pour objectif de faire de la Conférence d'examen du TNP en 2015 un succès, il convient que tous les États s'attachent à titre prioritaire à la mise en œuvre pleine et entière du plan d'action du TNP pour 2010.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) revêt également de l'importance dans nos efforts pour progresser vers un monde sans armes nucléaires. En dépit des progrès récents dans ce domaine, notamment la ratification du Traité par le Tchad, la Guinée-Bissau et l'Iraq, l'entrée en vigueur du Traité se fait attendre depuis trop longtemps. Ma délégation demande instamment à tous les États, en particulier aux États visés à l'annexe 2, de signer et ratifier le TICE sans plus de retard.

Le commencement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles est une autre de nos tâches communes. La République de Corée exhorte la Conférence du désarmement à commencer des négociations sur ce traité à titre prioritaire et elle espère que le travail du groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner ce traité jettera efficacement les bases de ces négociations. Dans une perspective plus

large, la revitalisation de la Conférence est impérative si l'on veut reprendre les pourparlers multilatéraux sur le désarmement et la non-prolifération.

Le risque de prolifération des armes nucléaires vers les acteurs non étatiques est apparu comme une dangereuse menace pour la sécurité mondiale au XXI<sup>e</sup> siècle. Les efforts concertés menés par la communauté internationale sont importants à cet égard. Au Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul en 2012, 58 dirigeants du monde ont déclaré, par l'adoption du communiqué de Séoul, qu'ils s'engageaient collectivement au niveau international à œuvrer à un monde pacifique sans terrorisme nucléaire. Ma délégation espère que le troisième Sommet sur la sécurité nucléaire qui se tiendra à La Haye en mars prochain contribuera à renforcer la sécurité nucléaire sur le plan mondial et qu'il permettra de définir des mesures de prévention du terrorisme nucléaire et radiologique.

Comme il est indiqué dans le dernier rapport en date du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le programme nucléaire iranien reste une source de préoccupation pour la communauté internationale. Nous observons avec prudence les évolutions positives actuelles entre l'Iran et les six pays. Toutes les parties ont fait part de leurs espoirs et de leurs inquiétudes. En fin de compte, la parole de l'Iran doit s'accompagner d'actes crédibles pour convaincre la communauté internationale du caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

Concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, ma délégation regrette que la conférence proposée sur le sujet n'ait pas eu lieu et continue d'être reportée. Nous espérons que toutes les parties concernées s'efforceront sérieusement d'aplanir leurs divergences afin que la conférence puisse être convoquée dans un avenir proche.

La poursuite de la mise au point, par la République populaire démocratique de Corée, d'armes nucléaires et de ses programmes de missiles balistiques est l'un des dossiers qui préoccupent le plus la communauté internationale. Nous avons tous été les témoins des violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité de la part de la République populaire démocratique de la Corée, avec le lancement qu'elle a effectué à l'aide de la technologie des missiles balistiques en décembre de l'année dernière et le troisième essai nucléaire qu'elle a réalisé en février de cette année. En réponse à ces provocations, le Conseil de sécurité a réaffirmé, au moyen de ses résolutions 2087 (2013) et 2094 (2013), que

la communauté internationale ne tolérerait pas de telles actions. Or, la République populaire démocratique de Corée poursuit ses activités nucléaires et continue donc de développer ses capacités. Ainsi en avril dernier, elle a notamment rendu public un projet de remise en service de toutes les installations nucléaires de Yongbyon, y compris son usine d'enrichissement d'uranium et son réacteur de 5 mégawatts.

La République populaire démocratique de Corée doit avoir conscience qu'elle ne peut avoir le statut d'État doté d'armes nucléaires en vertu du TNP, comme cela est clairement souligné dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et dans les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité. La République populaire démocratique de Corée doit se conformer aux obligations internationales qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Déclaration commune du 19 septembre 2005 convenue dans le cadre des pourparlers à six. Elle doit renoncer à toutes ses armes nucléaires et à tous ses programmes nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible, et cesser immédiatement toutes les activités connexes.

Avec le développement rapide des sciences et des technologies, nous sommes de plus en plus confrontés à de nouveaux types de défis. Étant donné que le cyberterrorisme dépasse les frontières nationales, la coopération internationale est indispensable pour répondre aux menaces de ce genre. L'édition 2013 de la Conférence de Séoul sur le cyberspace aura lieu les 17 et 18 octobre, sur le thème « Prospérité mondiale grâce à un cyberspace ouvert et sûr : possibilités, menaces et coopération ». Ma délégation est persuadée que, grâce à la participation active des États Membres, la conférence servira de plate-forme mondiale pour un dialogue constructif sur les questions du cyberspace, y compris la cybersécurité et le renforcement des capacités.

L'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique est un autre problème nouveau de notre époque. La République de Corée, en tant qu'État partie à toutes les grandes conventions relatives à l'espace, se félicite des efforts déployés par l'Union européenne pour élaborer un code de conduite international pour les activités spatiales. La République de Corée apprécie en outre grandement le travail réalisé par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

En conclusion, ma délégation réitère sa volonté de coopérer étroitement avec vous, Monsieur le Président, en vue de garantir le succès de la présente session de la Première Commission, et des suivantes.

**M. Kommasith** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission, et à féliciter également les autres membres du Bureau. Je puis vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités. Par ailleurs, ma délégation s'associe aux déclarations faites plus tôt par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Je voudrais néanmoins faire quelques remarques à titre national.

L'existence d'armes de destruction massive, et en particulier d'armes nucléaires, demeure un sujet de préoccupation en raison du risque d'utilisation ou de menace par des terroristes et des acteurs non étatiques. À cet égard, la République démocratique populaire lao réaffirme son point de vue selon lequel seule l'élimination totale des armes nucléaires peut donner à la communauté internationale une garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes.

La République démocratique populaire lao se félicite elle aussi de l'issue positive de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui s'est tenue du 22 avril au 3 mai à Genève, et appelle à la pleine mise en œuvre des plans d'action adoptés en 2010 sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. La République démocratique populaire lao se félicite également du succès de la première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, qui s'est déroulée le 26 septembre 2013 (A/68/PV.11) au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que les conclusions de cette réunion nous permettront d'avancer vers un désarmement nucléaire total.

L'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) contribuerait sans aucun doute à promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Or, 17 ans après son adoption, le TICE n'a toujours pas pris effet. Il est donc

du devoir de la communauté internationale de veiller à l'entrée en vigueur du Traité, et nous devons rester optimistes sur ce point. À cet égard, ma délégation se félicite de la récente ratification du TICE par le Brunéi Darussalam et l'Iraq. Nous espérons que d'autres États, en particulier les États non-signataires, signeront et ratifieront le TICE très prochainement.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires contribue grandement au renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires au niveau mondial, de même qu'à la consolidation de la paix et de la sécurité régionales et internationales. La République démocratique populaire lao est favorable à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cet égard, nous tenons à rappeler à quel point il importe que les États dotés d'armes nucléaires adhèrent aux traités portant création de ces zones et fournissent des garanties inconditionnelles à tous les États situés dans ces zones contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires.

Nous tenons également à souligner de nouveau la nécessité de rendre pleinement opérationnel le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, et nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires à adhérer dès que possible au Protocole annexé au Traité, sans réserve aucune. Cette année marque le seizième anniversaire de l'entrée en vigueur dudit Traité. La République démocratique populaire lao s'est une nouvelle fois jointe à d'autres États membres de l'ASEAN pour présenter le traditionnel projet de résolution biennal, intitulé « Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est », et elle espère qu'il recueillera le plein appui et le parrainage des États membres de la Commission, en particulier des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Tout en nous concentrant sur la menace posée par les armes de destruction massive et leur prolifération, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas faire cas des problèmes posés par les armes classiques, les armes à sous-munitions en particulier, qui représentent également une menace à la paix, à la sécurité humaine et au développement en général. En tant qu'un des pays les plus durement touchés par les restes explosifs de guerre, y compris les armes à sous-munitions, la République démocratique populaire lao se félicite des progrès faits à ce jour en vue de l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous encourageons la communauté internationale à déployer d'autres efforts

à cet égard et appelons les États qui n'ont pas encore adhéré à cette Convention à envisager de le faire.

Nous accueillons avec satisfaction les bons résultats obtenus à la quatrième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue du 9 au 13 septembre à Lusaka, en Zambie, afin d'examiner la mise en œuvre de la Convention et du Programme d'action de Vientiane de 2010. La République démocratique populaire lao apprécie également le fait que le Costa Rica a généreusement offert d'accueillir la cinquième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions en 2014, et entend œuvrer à son succès en coopération étroite avec le Costa Rica.

À ce jour, il semble que les progrès faits en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires soient très lents. Les dépenses consacrées aux armements ont explosé alors que des personnes sont en proie à l'extrême pauvreté. À cet égard, la République démocratique populaire lao tient à souligner qu'une ferme volonté politique et des efforts collectifs sont nécessaires pour sortir des impasses existantes et qu'il faut de nouveau insister sur une démarche multilatérale pour atteindre les objectifs ultimes, à savoir le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

Bien qu'elle soit un petit pays aux ressources limitées, la République démocratique populaire lao est partie à plusieurs instruments internationaux relatifs au désarmement, et est fermement déterminée à s'acquitter de ses obligations internationales au titre de ces traités. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel que les États Membres fassent montre de volonté politique et de souplesse pour que des mesures progressives soient prises en matière de désarmement et de non-prolifération et pour que les difficultés auxquelles se heurte la communauté internationale dans ces domaines soient surmontées. Tous les pays, œuvrant en coopération étroite, doivent déployer des efforts considérables pour atteindre nos objectifs communs afin que le monde soit à l'abri de toutes les craintes suscitées et de toutes menaces posées ces armes. Ma délégation demeure déterminée à participer de manière constructive aux travaux de la Commission.

**M. Wensley** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Malheureusement, le Représentant permanent de mon pays, l'Ambassadeur Kingsley Mamabolo, a été retenu ailleurs, et je donnerai donc lecture de notre déclaration en son nom.

Tout d'abord, Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter pour votre nomination en tant que Président de la Première Commission à sa soixante-huitième session, et à s'associer aux déclarations faites par l'Indonésie, le Nigéria et l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, respectivement.

Quelques progrès ont été accomplis au cours de l'année écoulée en matière de désarmement et de sécurité internationale avec l'adoption par l'Assemblée générale du texte du Traité sur le commerce des armes. L'Afrique du Sud a voté pour l'adoption de ce texte, et lorsqu'il a été adopté, notre délégation a déclaré qu'il comblait un vide évident dans le système de contrôle mondial des armes classiques. Le fait que l'Afrique du Sud tenait à ce que le Président Zuma signe le Traité sur le commerce des armes durant le débat général de l'Assemblée à sa soixante-huitième session montre toute l'importance que mon pays accorde à ce Traité qui présente un très intérêt.

Au-delà de ce progrès encourageant, il reste beaucoup à faire. Nous ne sommes toujours pas parvenus à enregistrer des progrès dans les divers efforts visant à atteindre l'objectif de désarmement. Le dispositif pour le désarmement mis en place dans le cadre de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, piétine, et la Première Commission reste divisée sur de nombreuses questions essentielles. L'impasse dans laquelle la Conférence du désarmement demeure porte atteinte à sa crédibilité et soulève des doutes sur pertinence. La revitalisation des travaux de la Conférence est donc impérative pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Au fil des ans, il devient de plus en plus évident que, dans leur grande majorité, les États Membres de l'ONU sont exaspérés par l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire. Des États Membres ont pris une part active aux travaux du groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, et l'Assemblée générale a récemment organisé une Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11). Les bons résultats obtenus à cette Réunion de haut niveau et par le groupe de travail à

composition non limitée montrent ce qu'il est possible de faire.

À l'évidence, les progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire demeurent très inégaux. La majorité des membres de la communauté internationale réaffirme constamment la validité du régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Pourtant, il est toujours fait peu de cas du désarmement nucléaire, un des piliers de ce Traité, par comparaison aux progrès faits dans le renforcement de la non-prolifération nucléaire. L'Afrique du Sud est convaincue que les armes nucléaires n'assurent pas la sécurité; au contraire, elles accentuent l'insécurité. Les délibérations qui ont eu lieu en mars à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, à Oslo, ont rappelé à la communauté internationale les effets destructeurs qu'aurait une détonation nucléaire. L'existence même d'armes nucléaires signifie que l'humanité est exposée au danger d'une catastrophe nucléaire. Nous nous félicitons donc de la conférence de suivi qui se tiendra en 2014 au Mexique et de l'attention soutenue consacrée aux incidences humanitaires de ces armes.

Au-delà de l'incapacité générale d'accomplir le moindre progrès en matière de désarmement nucléaire, nous sommes tout autant préoccupés par le fait qu'il n'a pas été possible de convoquer en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous continuons d'espérer que cette conférence sera organisée dans les meilleurs délais.

Dans le domaine des armes chimiques, l'Afrique du Sud s'est vivement inquiétée de l'intensification du conflit en République arabe syrienne et a condamné l'emploi d'armes chimiques dans ce pays. L'utilisation de ces armes en Syrie est très préoccupante et absolument incontestablement inacceptable. Rien ne saurait jamais justifier l'utilisation d'armes de destruction massive par n'importe quel acteur, quelles que soient les circonstances. Nous nous félicitons donc que la Syrie ait adhéré à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Il est impératif que toutes les parties en Syrie et la communauté internationale apportent tout leur appui et leur entière coopération à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans ses efforts visant à s'acquitter de son mandat pour qu'elle sécurise, vérifie

et détruise toutes les armes chimiques en Syrie le plus rapidement possible et dans les délais convenus.

Nous nous réjouissons du succès de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, et nous invitons l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et chaque État partie à œuvrer de concert pour appliquer les accords conclus. Travailler à l'universalité de la Convention est un défi que l'OIAC doit relever et qui exige de tous les États parties qu'ils déploient d'urgence des efforts concertés. Les États parties doivent redoubler d'efforts pour encourager les États non parties à adhérer à la Convention. À cet égard, l'Afrique du Sud félicite la Somalie d'avoir adhéré à la Convention.

Compte tenu de l'évolution rapide des sciences de la vie, l'Afrique du Sud estime que le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et sa pleine mise en œuvre demeurent des priorités importantes. À cet égard, les États parties doivent tirer le plus grand profit des possibilités que leur offrent les décisions prises durant la septième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention. Pour réaliser notre objectif commun qu'est l'élimination de la menace représentée par les armes biologiques, il est capital de veiller à donner aux États Membres la possibilité d'exploiter le potentiel considérable des technologies biologiques en vue de renforcer leurs capacités et leur développement socioéconomique, en particulier les États parties en développement.

S'agissant de la question des armes à sous-munitions, l'Afrique du Sud a exprimé à maintes occasions sa préoccupation concernant l'impact humanitaire de ces armes. En tant que signataire de la Convention sur les armes à sous-munitions, l'Afrique du Sud a pleinement à cœur d'en voir appliquer l'ensemble des dispositions.

L'Afrique du Sud demeure convaincue que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects représente l'outillage essentiel, faisant l'objet d'un agrément universel, dont nous disposons en matière d'engagements pris en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et que la nécessité de sa pleine mise en œuvre se présente avec autant d'acuité aujourd'hui qu'au moment de son adoption en 2001. Outre les efforts déployés au niveau national aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action, ma délégation

souhaite mettre l'accent sur la nécessité de le mettre en œuvre dans son intégralité, notamment dans ses dispositions ayant trait à la question de la coopération et de l'assistance internationales. C'est à nous tous – États Membres, organisations internationales et régionales – qu'il incombe de mettre pleinement et effectivement en œuvre le Programme d'action à tous les niveaux, en partenariat avec la société civile. C'est une tâche qu'aucun d'entre nous ne peut accomplir seul.

Ma délégation se tient prête à participer activement aux travaux de la Première Commission cette année et à s'associer à vous, Monsieur le Président, et aux autres délégations pour permettre à nos travaux d'aboutir.

**M. Sinhaseni** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que de vous voir tous deux, Monsieur le Président, et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane, siéger côte à côte sur l'estrade aujourd'hui. Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole, je vous présente, Monsieur le Président, les sincères félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission, en y associant les membres du Bureau. Je suis certain de voir aboutir, sous votre direction compétente, les travaux de la Première Commission à la présente session. Vous pouvez compter à cet égard sur toute la coopération et l'appui de la Thaïlande.

Avant toute chose, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et du Myanmar au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Les événements récents ne laissent guère de place au doute quant au fait que la prolifération des armes de destruction massive entrave le progrès dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Dans le même temps, d'autres événements servent à nous rappeler solennellement que lorsque des armes classiques se retrouvent entre les mauvaises mains, elles continuent d'alimenter les conflits dans le monde entier et peuvent être l'arme de choix de la criminalité transnationale et du terrorisme.

L'objectif de l'élimination totale des armes de destruction massive doit demeurer au cœur de nos efforts. La Thaïlande, en ce qui la concerne, est partie à l'ensemble des conventions et traités internationaux clefs, qu'elle applique au même titre que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le désarmement. La Thaïlande s'est associée à l'Initiative de sécurité contre

la prolifération en 2012. Cette année, elle a accueilli l'atelier sur l'Initiative organisé par elle-même et les États-Unis et le deuxième Séminaire du Forum régional de l'ASEAN sur les mesures de confiance en matière d'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité afin de faire progresser la compréhension et la mise en œuvre sur ces deux questions. À la mi-janvier 2014, la Thaïlande accueillera la réunion des sherpas du Sommet sur la sécurité nucléaire afin de préparer le Sommet sur la sécurité nucléaire de 2014, qui doit se tenir à La Haye.

Ma délégation prend note avec satisfaction de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire tenue le 26 septembre (voir A/68/PV.11), qui est la première organisée par l'Assemblée générale sur ce sujet important. Nous espérons que cette réunion marquera le début d'un processus de négociation sérieux et ouvert à tous sur un traité interdisant la production de matières fissiles et une convention sur les armes nucléaires.

La Thaïlande demande instamment à tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) d'honorer les obligations que leur impose le Traité de manière transparente, vérifiable et irréversible. Nous appelons également au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires sur la base de nouveaux arrangements de sécurité juridiquement contraignants.

La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale officiellement habilitée à tenir des négociations sur le désarmement. Malheureusement, elle peine encore à progresser. Nous saluons et appuyons les efforts que déploie le groupe de travail à composition non limitée pour élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire en vue d'instaurer et de maintenir un monde sans armes nucléaires. En tant que membre actif et premier coordonnateur du groupe informel des États observateurs auprès de la Conférence du désarmement, la Thaïlande espère que la Conférence sera en mesure d'avancer, dans la transparence et surtout, en ne laissant personne sur le bord du chemin.

La Thaïlande estime que les zones exemptes d'armes nucléaires régionales sont une contribution positive à la non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale. La Thaïlande, qui a défendu activement le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, ou Traité de Bangkok, espère que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité envisageront de se porter coauteurs du projet de



résolution relatif au Traité présenté cette année. Nous réitérons également notre appel aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils adhèrent au protocole au Traité de Bangkok dès que possible.

Nous prenons acte à regret, cependant, du fait que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'a pas encore eu lieu. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de continuer à participer sérieusement aux délibérations afin que cette conférence puisse être convoquée le plus tôt possible.

Nous considérons la sûreté nucléaire comme un pilier tout aussi important du régime de non-prolifération nucléaire. La Thaïlande reconnaît toujours et appuie l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qu'elle continue de considérer comme l'unique instance internationale de vérification dans ce domaine, et dont elle appelle tous les États membres à coopérer. En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, la Thaïlande travaille en étroite collaboration avec les membres de la communauté internationale au renforcement de la sécurité et de la sûreté nucléaires ainsi que du régime de garanties.

Dans la région de l'ASEAN, le Réseau des organismes de réglementation sur l'énergie atomique de l'Association s'est réuni pour la première fois le mois dernier, parvenant à cette occasion à achever la rédaction de son statut. La première réunion du Réseau a également porté sur ses plans et activités futures. Nous sommes certains que le Réseau apportera également sa contribution à l'instauration en Asie du Sud-Est d'une région exempte de toutes les armes nucléaires.

Nous réitérons notre appel à l'élimination complète des armes de destruction massive et militons pour l'adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et à la Convention sur les armes biologiques, et leur stricte application. Nous exhortons les États qui ne sont pas encore parties à ces conventions à y adhérer sans plus tarder. Nous saluons par ailleurs les résultats de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue en avril.

Les événements récents, en particulier en Syrie, ont renforcé notre conviction quant à l'importance de l'universalité de la CIAC. Nous nous joignons à l'appel en faveur de la destruction des stocks d'armes

chimiques. Nous appuyons pleinement le rôle des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) s'agissant d'inventorier et de détruire ces armes. À cet égard, nous nous félicitons de l'adhésion de la Syrie à la CAC et de l'adoption par le Conseil exécutif de l'OIAC de sa décision concernant la Syrie.

Ma délégation se félicite que les négociations sur le Traité sur le commerce des armes aient été menées à bien. Nous appuyons pleinement le Traité et nous avons hâte qu'il entre en vigueur. Pour notre part, nous espérons mener à bon terme notre processus interne et signer ce traité très prochainement.

Voilà longtemps que la Thaïlande subit de plein fouet les conséquences des mines terrestres, faisant l'expérience directe des graves effets de leurs restes explosifs. Les préoccupations humanitaires ont toujours été au premier plan de la politique étrangère thaïlandaise. Notre pays, qui a été l'un des premiers à signer la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, continuera à contribuer de manière constructive à la mise en œuvre de cette convention. Tout récemment en juin, en sa qualité de co-Président du Comité permanent sur les ressources, la coopération et l'assistance, la Thaïlande a accueilli le Symposium de Bangkok sur le renforcement de la coopération et de l'assistance : créer des synergies en vue de la mise en œuvre efficace de la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel, organisé avec le concours précieux du Gouvernement australien. Ce symposium très réussi de trois jours a souligné l'importance fondamentale de la coopération et de l'assistance internationales pour éliminer le fléau que représentent les mines terrestres.

Enfin, même si la lenteur des progrès dans les négociations multilatérales peut parfois être décourageante, les enjeux sont trop élevés pour ne pas saisir chaque occasion d'agir de façon responsable. La Thaïlande se tient prête à œuvrer avec vous, Monsieur le Président, ainsi que la Première Commission et tous les États Membres, au désarmement et à contribuer ainsi à l'instauration d'une paix durable.

**M. Logar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection, ainsi que les membres du Bureau, et vous assurer de l'appui et du concours de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Je tiens aussi à indiquer que la Slovénie appuie la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

D'emblée, je tiens à dire que la Slovénie condamne énergiquement l'emploi récent d'armes chimiques en Syrie. Près de 80 ans après la signature du Protocole de Genève et 20 ans après la signature de la Convention sur les armes chimiques, nous avons été témoins d'une utilisation à grande échelle d'armes chimiques contre des civils. Nous pensions que de tels faits appartenaient au passé et qu'il y avait longtemps que la communauté internationale avait clos ce chapitre. Nous espérons que les équipes de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques s'acquitteront bientôt de leur mandat et que les auteurs de ce crime ignoble seront poursuivis et punis.

Je voudrais dire quelques mots sur les questions relatives à la sécurité internationale, au désarmement et à la non-prolifération. La Slovénie se félicite de l'adoption et du processus de signature en cours du Traité sur le commerce des armes. Au moyen de cet instrument, nous voulons soumettre le commerce international des armes classiques et de matériel et technologies militaires connexes à une réglementation efficace afin de créer un monde meilleur – un avenir avec moins de conflits régionaux et internationaux et de guerres civiles, et par conséquent un avenir avec moins de victimes et un monde qui respecte davantage la dignité humaine et les droits de l'homme; bref, un monde avec moins de souffrances. La Slovénie a signé le Traité sur le commerce des armes, et le processus de ratification devrait être achevé avant la fin de l'année. Je saisis cette occasion pour exhorter les autres États à signer et à ratifier le Traité le plus rapidement possible.

Avec l'Algérie et le Cambodge, la Slovénie, en sa qualité de Président de la douzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, a présenté à la Commission un projet de résolution relatif à cet instrument. En effet, nous avons encore un long chemin à parcourir. Nous devons tout mettre en œuvre pour déminer toutes les zones infestées de mines et faire reculer le nombre de victimes des mines. Nous devons également faire en sorte que la Convention soit compatible avec d'autres instruments relatifs au droit international humanitaire. Il faut aussi renforcer le secrétariat du Traité à Genève et entamer les préparatifs de la troisième Conférence d'examen du Traité, qui se

tiendra au Mozambique. Il reste donc de nombreux défis à relever. C'est pourquoi nous sommes convaincus que notre projet de résolution garde toute son actualité et son caractère indispensable. Nous espérons qu'un nombre accru d'États Membres appuieront et voteront pour le projet de résolution, cette année.

La Slovénie déplore que les instances internationales de désarmement, telle la Conférence du désarmement, se montrent incapables de s'acquitter de leur mandat. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence depuis 17 ans. Nous sommes favorables à tous les efforts visant à revitaliser le mécanisme multilatéral pour le désarmement. Nous estimons que les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire, qui s'est réuni cette année à Genève, constituent un effort louable de briser cette impasse et permettent d'espérer que l'on pourra enfin progresser. À notre avis, le Groupe de travail à composition non limitée mérite une autre chance, et son mandat devrait être prorogé d'une année supplémentaire.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention de la Commission sur la question de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre au niveau national des conventions, accords multilatéraux, initiatives internationales et résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en matière de désarmement et de non-prolifération. Malheureusement, nous constatons que le nombre de rapports nationaux continue de baisser. Le fait que les États Membres n'établissent pas régulièrement leurs rapports porte atteinte à la crédibilité du système mis en place par le Traité. Nous devons mettre fin à cette pratique et inverser cette tendance. Nous sommes convaincus qu'il est possible de faire mieux en matière d'établissement de rapports, et par conséquent, nous lançons un appel à toutes les délégations pour que nous améliorions tous nos résultats dans ce domaine.

**M. Varma** (Inde) (*parle en anglais*) : C'est pour nous un plaisir que de vous adresser, Monsieur le Président, nos félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur notre pleine coopération et sur tout notre appui.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Le texte intégral de la déclaration de l'Inde est en train d'être distribué. Je me contenterai de donner lecture des passages les plus importants.

Cette année, nous nous réunissons sur fond de situation internationale complexe et de difficultés à trouver, au niveau multilatéral, des solutions efficaces et consensuelles aux multiples défis à la paix et à la sécurité internationales. La Première Commission peut et doit jouer un rôle important pour donner un sens et une direction à nos efforts alors que nous essayons de parvenir à un consensus international pour relever ces défis.

L'Inde a toujours appuyé de manière indéfectible l'objectif d'un désarmement nucléaire universel et non discriminatoire et de l'élimination complète des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Notre politique s'inscrit dans la logique de la priorité absolue donnée à l'objectif de désarmement nucléaire, tel qu'énoncé dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) et dans le Plan d'action de Rajiv Gandhi de 1988 en faveur d'un ordre mondial libéré de l'arme nucléaire et non-violent. Dans l'allocution qu'il a prononcée le mois dernier pendant le débat général de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, le Premier Ministre indien, M. Manmohan Singh, a confirmé notre appui à un désarmement vérifiable, graduel, non discriminatoire, universel, et assorti d'échéances (voir A/68/PV.18). L'Inde demeure convaincue que sa sécurité sortirait renforcée d'un ordre mondial libéré de l'arme nucléaire et non violent. Cette conviction repose tant sur des principes que sur le pragmatisme.

L'Inde est convaincue que l'objectif du désarmement nucléaire peut être atteint au travers d'un processus graduel étayé par un engagement universel et un accord-cadre multilatéral convenu qui soit inclusif et non discriminatoire. Il faut établir un véritable dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires afin de créer un climat de confiance et de réduire le rôle prépondérant des armes nucléaires dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité. Les projets de résolution présentés par l'Inde à la Première Commission sont l'expression de certaines de ces idées et ont rallié l'appui d'un grand nombre d'États car ils constitueraient les premiers pas vers une délégitimation progressive des armes nucléaires. Le document de travail que nous avons soumis à l'Assemblée générale en 2006 énonçait également plusieurs mesures allant dans ce sens.

L'Inde a accueilli avec satisfaction la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (A/68/PV.11), qui s'est tenue le 26 septembre et où notre Ministre des

affaires étrangères, M. Salman Khurshid, a prononcé une allocution. L'Inde appuie le projet de résolution proposé par le Mouvement des pays non alignés sur la suite à donner à la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire.

Sans préjuger de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous sommes prêts à entamer des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sur la base du mandat formulé dans le rapport Shannon. Nous considérons que la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation du désarmement de la communauté internationale, est l'instance idoine de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'Inde est un État doté d'armes nucléaires et s'engagera dans ces négociations en tant que tel. L'Inde serait disposée à adhérer à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui réponde aux intérêts de notre sécurité nationale.

L'Inde est résolue à coopérer avec la communauté internationale pour faire avancer nos objectifs communs de non-prolifération, y compris par le biais de contrôles rigoureux des exportations et d'une adhésion aux régimes multilatéraux de contrôle des exportations, et à renforcer l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. L'Inde ne voit pas de contradiction entre le désarmement nucléaire et la prolifération des armes nucléaires, qui se renforcent mutuellement. L'Inde a contribué activement au processus du Sommet sur la sécurité nucléaire. Nous avons également contribué au succès de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique, tenue en juillet 2013. Nous partageons pleinement les préoccupations mondiales face au terrorisme nucléaire et à la prolifération clandestine qui continuent de poser de graves menaces à la sécurité internationale. Il importe de maintenir la confiance du public dans la viabilité du nucléaire en tant que source d'énergie sûre et sans danger en renforçant les normes internationales de sécurité et de sûreté nucléaires.

L'Inde attache une grande importance à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques (CIAB). Les événements survenus récemment en Syrie montrent comme il est important de détruire et d'éliminer complètement et au plus tôt les stocks d'armes chimiques dans le monde et d'empêcher les terroristes et les acteurs non étatiques d'avoir accès à ces armes. L'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit, doit

être condamnée, et la norme internationale contre leur utilisation doit être respectée. L'Inde appuie les efforts déployés actuellement par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en vue d'accélérer la destruction et l'élimination des stocks d'armes chimiques en Syrie.

L'Inde continue de contribuer activement aux débats de la CIAB pendant la nouvelle intersession 2012-2016. La vitalité de la Convention est importante en ce qu'elle donne aux États parties les moyens de faire face aux nouveaux problèmes de sécurité, y compris la menace de terrorisme biologique, posés par la rapidité à laquelle les sciences et les techniques biologiques se développent au XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous appuyons les efforts continus menés par la communauté internationale pour renforcer le cadre juridique international afin de garantir la sûreté et la sécurité des biens spatiaux et d'empêcher l'arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique. Si les mesures universelles de transparence non discriminatoire et de confiance peuvent jouer un rôle complémentaire utile, elles ne sauraient remplacer des instruments juridiquement contraignants dans ce domaine. Il faut également que l'ensemble des nations ayant des activités spatiales participent aux efforts multilatéraux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace afin de renforcer l'éventualité d'une acceptation universelle de tout résultat.

L'Inde a pris une part active aux négociations sur le Traité sur le commerce des armes dans l'espoir qu'un tel traité aurait un véritable impact sur le trafic des armes chimiques et leur utilisation illicite, notamment par des terroristes et autres acteurs non étatiques non autorisés et illégaux. Lors des négociations sur le Traité sur le commerce des armes, l'Inde n'a cessé de souligner que le Traité devrait assurer un équilibre entre les obligations des États importateurs et des États exportateurs, mais le texte final du Traité n'a pas, à cet égard, répondu à nos conditions. Nous procédons à une évaluation complète et approfondie du Traité sur le commerce des armes dans la perspective de nos intérêts en matière de défense, de sécurité et de politique étrangère.

L'Inde fera des déclarations détaillées sur d'autres questions au cours du débat thématique, y compris sur le mécanisme de désarmement des Nations Unies.

Je voudrais enfin, pour conclure, mentionner que, comme les années précédentes, l'Inde présentera trois projets de résolution à la Première Commission

sur la convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, la réduction du danger nucléaire et les mesures qui visent à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Nous espérons que ces projets de résolution bénéficieront de l'appui de tous les membres.

**M. Cabactulan** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines souhaitent d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous vous assurons, ainsi que les membres du Bureau, de notre plein appui et de notre entière coopération pendant toute la durée des travaux de la Commission.

Les Philippines souscrivent aux déclarations prononcées par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

La session de cette année est effectivement extraordinaire, car elle fait suite à l'événement historique qu'a été la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (A/68/PV.11). Les Philippines se réjouissent du succès de cette réunion qui a été pour les États une excellente occasion de réfléchir à leurs rôles et leurs responsabilités en matière de désarmement nucléaire, ainsi qu'aux défis auxquels ils sont confrontés et aux moyens de réaliser l'objectif longtemps recherché de l'élimination du nucléaire. Le moment est venu pour les États de traduire en actes les discours prononcés lors de cette réunion.

Les Philippines saluent également l'adoption du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale en avril dernier et son ouverture à la signature en juin. La prolifération des armes classiques a contribué à la violence et à l'instabilité qui sévissent dans de nombreuses parties du monde, y compris dans mon pays. C'est pourquoi nous avons été le premiers pays d'Asie du Sud-Est à signer le Traité sur le commerce des armes le 25 septembre afin nous acquitter de l'engagement pris par mon pays de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Les Philippines appuient les efforts multilatéraux en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, et nous jugeons nécessaire d'harmoniser la riposte de la communauté internationale. Nous appuyons toutes les initiatives conformes aux politiques visant à promouvoir le désarmement nucléaire, à prévenir la prolifération des

armes nucléaires et à mettre un terme au flux d'armes illicites.

Dans le cadre de notre quête d'un monde exempt d'armes nucléaires, il est indispensable de maintenir la dynamique créée par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 en mettant en œuvre la totalité de son plan d'action en 64 points, y compris l'accord sur le Moyen-Orient, notamment la résolution sur le Moyen-Orient adoptée en 1995.

Il nous faut réaffirmer certains principes et accords, mais c'est maintenant que nous devons agir et faire ce dont nous avons convenu, afin de satisfaire aux obligations que nous impose le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le texte issu des travaux du Comité préparatoire pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 à Genève n'a pas fait progresser certaines des questions mises en avant et a mis en lumière les défis auxquels se heurtent les efforts visant à faire avancer l'ordre du jour au cours du prochain cycle d'examen. Nous exhortons toutes les délégations à faire montre de flexibilité afin que le prochain Comité préparatoire puisse produire un texte positif. De plus, la prochaine conférence d'examen devra faire des progrès considérables sur tout un éventail de questions critiques pour le TNP, notamment le désarmement nucléaire, afin de maintenir la crédibilité et l'intégrité du Traité.

L'une des initiatives les plus importantes émanant du deuxième Comité préparatoire, et que les Philippines ont appuyée, est la déclaration conjointe sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, faite en Afrique du Sud au nom de 80 États. Les Philippines estiment absolument nécessaire d'aborder la question des conséquences humanitaires des armes nucléaires, question qui devrait guider nos travaux et nos actions pendant le cycle d'examen du TNP et au-delà.

À cet égard, nous nous réjouissons que le Mexique ait annoncé qu'il accueillera en février une conférence de suivi sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Les Philippines attendent avec intérêt de participer à cette conférence pour poursuivre le débat sur cette question.

Nous nous félicitons également du résultat de la huitième Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue en septembre et a produit une

Déclaration finale. Nous saluons les Gouvernements de la Guinée-Bissau et de l'Iraq pour leur ratification récente du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous exhortons les huit États restants de l'annexe 2 à faire de même au plus tôt.

Les Philippines saluent également le nouvel appel à l'action lancé par le Président Obama dans le discours qu'il a prononcé à Berlin en juin en faveur de la ratification du TICE par les États-Unis.

Le moratoire volontaire sur les essais nucléaires est devenu une norme établie. Mais la difficulté est de trouver le moyen de passer d'un moratoire volontaire à un moratoire obligatoire. Seule l'entrée de vigueur du TICE permettra d'y parvenir.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est essentielle à la réalisation de notre objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Étant donné que des millions de nos compatriotes vivent et travaillent dans des régions où sont implantées des armes nucléaires et où la menace nucléaire persiste, nous continuons d'espérer la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, en présence de tous les États de la région. Mon pays appelle de nouveau tous les acteurs concernés à poursuivre les consultations pour faire en sorte qu'elle ait lieu le plus tôt possible. Les Philippines saluent les efforts infatigables de l'Ambassadeur Jaako Laajava, Sous-secrétaire d'État à la politique étrangère et à la sécurité de la Finlande, à cet égard et accueillent favorablement sa dernière initiative de convoquer une réunion de planification préparatoire à la conférence ce mois-ci en Suisse avec les trois auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, afin de faire avancer le processus d'organisation de la conférence. Les Philippines espèrent que cette réunion aboutira à des résultats positifs.

Nous nous félicitons également de la dernière décision de la Conférence du désarmement à Genève de mettre en place un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail solide. Nous espérons sincèrement que ce groupe de travail s'acquittera de son mandat et remettra enfin la Conférence sur les rails pour entamer des négociations sur le désarmement trop longtemps reportées. Les Philippines appellent tous les membres de la Conférence à faire montre de la volonté politique et de la souplesse requises dans les travaux de la Conférence du désarmement. La revitalisation de la Conférence, de même que son élargissement, sont

indispensables, et les Philippines appuient la position du groupe informel des 39 États observateurs de la Conférence du désarmement sur ces questions.

En ce qui concerne les grandes questions dont est saisie la Conférence, les Philippines estiment que les différentes initiatives qui ont été proposées, notamment les projets de résolution sur le lancement des travaux relatifs aux matières fissiles et à une convention sur les armes nucléaires, présentent un grand potentiel. Ces propositions donnent à la communauté internationale la possibilité d'entamer le travail et présentent l'avantage d'être non restrictives.

Nous nous félicitons également des récentes conclusions du groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Le processus du groupe de travail montre que les options pour aller de l'avant ne manquent pas. Le problème est de trouver et de choisir la meilleure. Nous invitons instamment la communauté internationale à se concentrer sur les points communs et non sur les divergences, pour que nous puissions enfin lancer la machine.

Dans le domaine des armes classiques, les Philippines se félicitent de l'adoption du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale en avril. Nous remercions sincèrement le Président de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, l'Ambassadeur Peter Woolcott de l'Australie, de ses efforts inlassables à la tête des négociations et de ses talents diplomatiques qui ont rendu l'adoption de cet instrument possible. S'il est mis en œuvre de bonne foi, le Traité permettra d'asseoir un régime international juridiquement contraignant sur le transfert des armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre. Nous tenons également à saluer l'excellent travail accompli par le précédent Président de la Conférence, l'Ambassadeur Roberto García Moritán de l'Argentine.

Pour notre part, nous nous sommes employés à renforcer les partenariats bilatéraux et internationaux, y compris avec l'Union européenne, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et le Conseil de sécurité et de coopération dans l'Asie et le Pacifique, pour traiter des questions relatives aux armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires en promouvant l'initiative d'implantation de centres d'excellence en Asie du Sud-Est. Le secrétariat régional du Centre d'excellence

pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires a été officiellement inauguré à Manille le 6 mars 2013. En tant que pays hôte du Centre d'excellence, les Philippines s'engagent à appuyer le renforcement des capacités dans la région de l'Asie du Sud-Est pour lutter contre la menace que posent ces armes.

Les Philippines participent activement au Sommet sur la sécurité nucléaire, à l'Initiative de sécurité contre la prolifération et à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Plus récemment, les Philippines ont rejoint l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Nous sommes en fait le premier pays de l'Asie du Sud-Est à ainsi adhérer au Partenariat mondial, et nous espérons que d'autres suivront. Étant donné l'intérêt considérable que suscite le problème des armes de destruction massive et des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et les nombreux programmes existant dans ces domaines, il est important de garantir la coordination des activités afin d'éviter les doublons et les chevauchements.

Au niveau régional, les Philippines jouent un rôle actif afin de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et des principaux accords en matière de désarmement. Mon pays se trouve en première ligne des efforts que déploie l'ASEAN pour renforcer la coopération sur les questions de non-prolifération et de désarmement et il a accueilli la cinquième Réunion intersessions du Forum régional de l'ASEAN sur la non-prolifération et le désarmement les 4 et 5 juin à Manille.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction constitue un cadre utile pour faire progresser la coopération en matière de biosécurité et de biosûreté. Les liens qui existent entre la biosécurité, la biosûreté et les questions générales de santé publique, en particulier dans le contexte des activités de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation mondiale de la santé animale, doivent eux aussi faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Nous nous félicitons de l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques et de l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, qui appelle la Syrie à mettre en œuvre et à respecter le programme d'élimination de ses armes chimiques

qui a été convenu entre la Fédération de Russie et les États-Unis afin de faire en sorte que les stocks d'armes chimiques de la Syrie soient détruits de la manière la plus rapide et la plus sûre possible.

C'est pour nous une fierté et un honneur que de pouvoir contribuer au débat mondial sur les armes classiques. Les Philippines ont présidé la Réunion de 2012 des États parties à la Convention sur certaines armes classiques. Ma délégation présentera le projet de résolution relatif à la Convention cette année, et nous espérons recueillir l'appui de toutes les délégations afin qu'il soit adopté cette fois encore par consensus. L'universalité de la Convention étant une priorité du Gouvernement philippin, nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention et à ses protocoles.

En conclusion, tout au long de leur histoire, les Philippines ont montré qu'elles avaient à la fois la volonté et les moyens d'œuvrer pour la paix. Nous menons bon nombre de nos efforts non pas de manière isolée, mais de concert avec des partenaires régionaux et internationaux. Les relations que nous entretenons avec les autres sont fondées sur la collaboration, la coopération et la volonté d'instaurer un environnement pacifique et sûr.

Je tiens à vous assurer de nouveau, Monsieur le Président, du plein appui et de l'entière coopération des Philippines dans le déroulement des travaux de la Première Commission au cours des quatre prochaines semaines.

**M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : La délégation du Royaume d'Arabie saoudite se félicite vivement de votre élection, Monsieur le Président, à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Nous sommes convaincus que votre expérience et vos qualités hors pair nous permettront de mener à bien les travaux de la présente session. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau.

Mon pays s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés.

En tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies comptant parmi les tout premiers signataires de sa Charte, le Royaume d'Arabie saoudite a toujours été soucieux d'œuvrer à tous les efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de promouvoir l'efficacité des activités de notre

Organisation internationale, afin de réaliser les nobles buts et principes énoncés dans la Charte et auxquels nous aspirons tous. Le Royaume demeure fermement convaincu que la capacité de l'ONU de s'acquitter de sa mission est intimement liée à la volonté politique de ses États Membres de mettre véritablement en œuvre ses principes. Cela suppose de développer et de réformer les organes principaux de l'Organisation afin qu'ils soient plus représentatifs et mieux adaptés aux changements et mutations qu'a connus la communauté internationale au cours de la période récente.

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie les appels à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. Nous sommes très déçus par le report de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, qui aurait dû se tenir à Helsinki, en Finlande, fin 2012. Le Royaume insiste sur la nécessité d'organiser au plus vite, en 2013, cette conférence, dont la tenue relève de la responsabilité collective de la communauté internationale. Le fait qu'elle n'ait pas pu avoir lieu à la date prévue représente un manquement au processus d'examen et aux engagements convenus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010. Cette situation jette des doutes sérieux sur le processus de consensus et de compromis appliqué dans les relations multilatérales en matière de désarmement. Israël porte la responsabilité de ce report puisqu'il a refusé de participer à la conférence, entravant ainsi les progrès sur la voie de l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, le Royaume d'Arabie saoudite souligne à quel point il est important de parvenir à l'universalité du TNP et de soumettre toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Mon pays insiste aussi sur le fait qu'Israël doit adhérer au Traité et placer toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties.

La crise autour du dossier du nucléaire iranien représente un des défis les plus importants posés à la paix et à la sécurité internationales, et en particulier à la sécurité et à la stabilité dans la région du golfe Arabique. Dans ce contexte, mon pays appuie les efforts déployés par le groupe des cinq plus un pour trouver une solution à cette crise par des moyens pacifiques. Il appelle à la poursuite de ces efforts de manière à garantir à l'Iran et

à tous les États de la région le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux critères et procédures de l'AIEA et sous sa supervision. Dans le même temps, nous demandons instamment à la République islamique d'Iran de répondre favorablement à ces efforts, d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de coopérer avec l'AIEA et d'autoriser les inspecteurs de l'Agence à vérifier ses installations nucléaires afin de mettre fin à la crise.

Le Royaume d'Arabie saoudite considère que l'accès aux techniques nucléaires pour les utiliser à des fins pacifiques est un droit inaliénable de tous les États. Mon pays appuie les efforts internationaux en faveur de l'instauration d'une culture mondiale de la sécurité, de la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces et durables et de l'élaboration d'instruments juridiques contraignants et de lignes directrices pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, grâce au renforcement de la coopération internationale et à la mise en commun des meilleures pratiques dans ce domaine. À cet égard, le Royaume d'Arabie saoudite appelle à l'universalité de la Convention sur la sûreté nucléaire, et notamment à ce que tous les États dotés de programmes relatifs à l'énergie nucléaire ou aspirant à développer à l'avenir leur propre énergie nucléaire adhèrent à cet instrument. Mon pays est gravement préoccupé par le fait que certaines activités nucléaires régionales ne sont pas soumises au contrôle ni aux accords internationaux pertinents.

Je me dois aujourd'hui de saluer les efforts déployés par le Conseil de sécurité, en particulier par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), pour contrôler et empêcher la fourniture d'un appui, quelle qu'en soit la forme, à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou leurs vecteurs; ou l'acquisition de ces armes et de leurs vecteurs, leur fabrication, leur possession, leur transport, leur transfert ou leur utilisation. À cet égard, nous affirmons qu'il importe d'appliquer cette résolution pour empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains d'organisations terroristes et contrôler ceux qui fournissent des services dans le domaine nucléaire afin de veiller à ce que des acteurs non autorisés n'aient pas accès à des matières ou technologies nucléaires.

Mon pays a, à de nombreuses reprises, montré sa promptitude à contribuer aux efforts en faveur de la

paix et de la sécurité internationales. Il a présenté son rapport au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et a organisé trois manifestations à l'appui des travaux du Comité, le plus récent étant un atelier de trois jours auquel ont participé des responsables de l'ONU, entre autres. Mon pays a également signé et ratifié l'accord de garanties généralisées et son protocole relatif aux petites quantités de matières en 2005, accord qui est entré en vigueur sur notre territoire en 2009.

Avant de terminer, je voudrais saluer l'adhésion de la République arabe syrienne à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et appeler tous les États, y compris Israël, qui n'ont pas encore adhéré à cette convention ou ne l'ont pas encore ratifiée à s'employer à le faire sans délai. J'appelle également la communauté internationale à ne pas oublier que l'élimination des armes chimiques en Syrie ne signifie pas la fin de la crise que connaît ce pays frère. Nous ne pouvons ignorer les dizaines de milliers de personnes, peut-être plus de 100 000, tuées en Syrie par des armes non chimiques, avions, chars, missiles et artillerie lourde, notamment. Nous insistons sur le fait que l'application de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité relative à la destruction de ces armes chimiques ne doit pas faire oublier à la communauté internationale qu'il faut impérativement rétablir la paix et la stabilité en Syrie, en mettant en œuvre les dispositions du premier Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe 1), notamment la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire ayant les pleins pouvoirs exécutifs qui exerce immédiatement son autorité sur le territoire syrien.

Enfin, je souligne que le Royaume d'Arabie saoudite sera toujours en première ligne de tout effort international en faveur de la paix et de la sécurité internationales et de la réalisation des aspirations à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité que nous partageons tous.

**De Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et à indiquer que le Brésil est déterminé à travailler avec vous et avec les membres du Bureau en vue d'assurer le succès de la soixante-huitième session.

Je donnerai lecture d'une version abrégée de notre déclaration, dont le texte intégral sera distribué aux membres de la Première Commission.



Premier traité à avoir créé une zone dénucléarisée dans une région densément peuplée, le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes ou Traité de Tlatelolco mérite une mention spéciale pour sa contribution à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À la récente Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisée en août en Argentine, nous avons réaffirmé notre volonté de poursuivre les efforts en faveur de l'élimination totale et irréversible de ces armes.

Nous considérons que la prévention de la prolifération horizontale des armes nucléaires est l'un des succès relatifs du régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il n'en va pas de même toutefois pour ce qui est du volet « désarmement nucléaire » de ce régime, puisque plusieurs États dotés de l'arme nucléaire continuent à ne pas se conformer à leurs obligations. Il est temps que ces États appliquent les mesures de désarmement nucléaire qu'ils sont convenus de mettre en œuvre, conformément au Traité et aux plans d'action adoptés aux Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 et 2010.

Dans ce contexte, le Brésil se félicite de la convocation à point nommé de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire le 26 septembre (voir A/68/PV.11). Le solide soutien qu'on y a exprimé pour une action énergique aux fins de l'élimination des armes nucléaires et pour l'engagement d'urgence de négociations sur un instrument international multilatéral de désarmement nucléaire est encourageante. Durant la Réunion, la délégation brésilienne a expliqué les raisons pour lesquelles elle était convaincue que la promotion du désarmement nucléaire doit être considérée comme un objectif prioritaire de la communauté internationale.

Il y a, premièrement, la dimension humanitaire. Comme il a été souligné à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Oslo en mars, les armes nucléaires ne sont pas conformes au droit international, en particulier au droit international humanitaire.

Deuxièmement, il y a la dimension socioéconomique. Vingt ans après la guerre froide, et en dépit de la crise financière mondiale actuelle et de ses incidences néfastes sur le bien-être social, les États dotés d'armes nucléaires continuent d'investir des sommes

considérables dans l'entretien et la modernisation de leurs arsenaux.

Il y a, troisièmement, la question de la sécurité. Tant que continueront d'exister des arsenaux nucléaires, le monde ne sera jamais entièrement débarrassé du risque d'une explosion nucléaire, intentionnelle ou accidentelle. Et tant qu'un petit groupe de pays se considérera autorisé à posséder des armes nucléaires, le risque existera que d'autres États et des acteurs non étatiques tentent d'acquérir ou de mettre au point de telles armes. C'est bien là un domaine dans lequel l'exemple que nous donnent les États dotés d'armes nucléaires est contraire à l'effet recherché. Si nous nous félicitons de la signature d'accords bilatéraux visant à réduire le nombre de certains types d'armes, nous nous devons de rappeler que ces initiatives n'aboutissent pas au désarmement permanent, qui ne peut être réalisé que par des mesures irréversibles, transparentes et vérifiables.

Nous tenons à dire notre déception suite au report de la conférence qui devait être convoquée en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La tenue effective de cette conférence représente un élément essentiel du TNP et du cycle d'examen en cours. Nous sommes d'avis, pour notre part, que cette conférence doit se tenir aussi tôt que possible. Nous demandons instamment à tous les pays de la région, sans exception, d'y participer. Nous sommes prêts à contribuer à tous les efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier. Le Brésil est fier d'avoir mis au point, en collaboration avec l'Argentine, un modèle efficace de coopération et de renforcement de la confiance sous la forme de l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

Le Brésil a toujours considéré la Conférence du désarmement comme l'unique enceinte multilatérale de négociation sur le désarmement, d'où son importance primordiale. Selon nous, les problèmes auxquels la Conférence est confrontée sont de nature politique et ne peuvent être dissociés des autres problèmes à l'ordre du jour dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Outre le désarmement nucléaire, la Conférence doit se voir garantir les conditions politiques qui lui permettent de négocier des instruments juridiquement contraignants accordant aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires et empêchant le

déploiement de tout type d'arme dans l'espace. Le Brésil a récemment participé aux activités du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, créé par la résolution 65/68. Nous sommes heureux que le Groupe ait reconnu que les mesures de transparence et de confiance qu'il est chargé de concevoir pourraient servir de base à de futures mesures juridiquement contraignantes. Dans ce contexte, le Brésil s'associe à la Russie pour proposer que le principe qui consiste à « ne pas introduire en premier d'armes dans l'espace » fasse l'objet d'une résolution de l'Assemblée générale.

Le Brésil se tient également prêt à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement. Cependant, pour avoir la portée nécessaire, cet instrument doit, selon nous, aborder les questions de la production passée et des stocks existants de matières nucléaires. Nous regrettons profondément que, près de deux décennies après la conclusion des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, son entrée en vigueur soit toujours dans l'impasse. Le Brésil demande instamment à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les pays visés à l'annexe 2, d'adhérer d'urgence au Traité.

Je tiens à réaffirmer le ferme attachement du Brésil à une mise en œuvre véritable et efficace du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont nous estimons que l'autorité, l'impartialité et la crédibilité doivent être préservées. Le Brésil a participé activement aux délibérations récentes de l'Agence concernant la mise en œuvre des garanties au niveau national suivant la méthode dite de contrôle au niveau de l'État. Nous nous félicitons de ce qu'il soit prévu qu'à l'issue de consultations avec les membres, le Directeur général rédige un document qu'il soumettra à l'examen et à l'approbation du Conseil des gouverneurs avant la cinquante-huitième session de la Conférence générale, et dans lequel il fournira des éclaircissements et des informations supplémentaires au sujet des questions et problèmes soulevés. Mon pays est profondément attaché aux efforts internationaux visant à empêcher que des acteurs non étatiques ne se procurent des armes nucléaires ou des matières et technologies connexes. Cependant, les préoccupations relatives à la sécurité nucléaire ne sauraient être invoquées pour priver les États de leur droit légitime au développement, à la recherche, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Brésil est très préoccupé par les récentes révélations concernant les activités d'un réseau mondial d'espionnage électronique visant à intercepter sans discrimination les communications et les données de citoyens, d'entreprises et de membres de gouvernements. Ces pratiques inadmissibles constituent de graves menaces à la souveraineté nationale et aux droits individuels, outre qu'elles sont incompatibles avec une coexistence démocratique entre pays amis.

Durant le débat général de la présente session de l'Assemblée générale, la Présidente brésilienne, S. E. M<sup>me</sup> Dilma Rousseff, a souligné que les technologies de l'information et des télécommunications ne pouvaient pas devenir le nouveau champ de bataille des États. Le moment est venu, a-t-elle dit, de créer les conditions visant à empêcher que le cyberspace ne devienne une arme de guerre utilisée pour espionner, saboter et attaquer les systèmes et les infrastructures d'autres pays (voir A/68/PV.5). Le Brésil ne peut laisser se perpétuer encore et encore des actes illégaux de cet ordre comme si tout cela était normal, et nous souhaitons travailler en étroite collaboration avec tous les Membres de l'ONU, comme nous le faisons avec nos partenaires d'Amérique latine, pour régler ce problème comme il convient. Durant la soixante-huitième session, le Brésil apportera sa contribution et son soutien à des initiatives visant, dans un plein respect de la libre circulation de l'information et du droit à la vie privée, à améliorer les normes et principes multilatéraux relatifs aux technologies de l'information et des communications, notamment sur les questions de gouvernance.

Le Brésil estime que l'utilisation d'armes chimiques est odieuse et inadmissible, quelles que soient les circonstances. Il a été préoccupé de voir confirmer par une mission des Nations Unies que des armes chimiques avaient été utilisées sur le territoire syrien. Dans ce contexte, nous nous sommes félicités de la décision prise par le Gouvernement de la République arabe syrienne d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) avec effet immédiat. Le Brésil espère que l'adhésion de la Syrie à la CIAC favorisera l'universalisation de cet instrument. Nous nous sommes également félicités des décisions importantes prises à ce propos par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Conseil de sécurité le 27 septembre. Nous sommes certains que les mesures adoptées contribueront à donner un nouvel élan à la recherche

d'une solution négociée qui mette fin à l'engrenage de la violence dans ce pays.

Je tiens à dire toute la satisfaction du Brésil face à l'adoption et à l'ouverture à la signature du Traité sur le commerce des armes, et plus particulièrement à la progression considérable à ce jour du nombre des signatures et des ratifications obtenues. Nous invitons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer le Traité le plus tôt possible. Dans sa forme actuelle, le Traité n'est certainement pas un travail achevé. Le Brésil estime qu'il aurait été plus solide et efficace s'il avait interdit clairement les transferts d'armes aux acteurs non étatiques non autorisés et exigé des certificats d'utilisation et d'utilisateurs finaux pour tous les transferts, et si la question des munitions entraînait clairement dans le champ des domaines couverts par le Traité. Nous espérons pouvoir combler ces lacunes en temps utile, dans le cadre de l'examen prévu par le Traité sur le commerce des armes lui-même.

Le Brésil continuera à œuvrer en faveur d'un ordre international fondé sur des obligations équilibrées, non discriminatoires et juridiquement contraignantes applicables à tous. Nous sommes convaincus que nous devons œuvrer à l'établissement d'un ordre international propice à la paix, à la stabilité et au bien-être. Nous allons tout mettre en œuvre pour que la coopération et la diplomatie prennent le pas sur les affrontements.

**M. Diallo** (Sénégal) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission et de vous assurer, en même temps, du soutien et de la pleine et entière coopération de ma délégation. À ces félicitations, j'associe également tous les membres du Bureau.

Le Sénégal s'associe aux déclarations qui ont été faites par l'Indonésie et le Nigéria, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3) et du Groupe des États d'Afrique.

L'année dernière, à la même période, malgré l'enthousiasme qu'avaient manifesté la plupart des délégations lors des négociations pour un traité sur le commerce des armes, mon pays déplorait le fait que l'on ne soit pas parvenu à un accord pour réglementer le marché des armes classiques. Toutefois, je tiens à exprimer ma satisfaction devant les avancées que nous avons enregistrées en un an.

Parmi ces dernières, l'on peut citer, en ce qui concerne les armes classiques, la deuxième Réunion

biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a abouti à un consensus sur la pleine mise en œuvre dudit Programme.

De même faut-il se féliciter de l'adoption, le 2 avril 2013, par l'Assemblée générale, de la résolution sur un instrument juridiquement contraignant visant à établir des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques (résolution 67/234 B).

Quant au nucléaire, nous saluons les efforts d'ensemble de tous les protagonistes au processus qui a mené, le 26 septembre dernier, à la première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11).

Ces succès montrent que le multilatéralisme est, plus que jamais, l'approche la plus appropriée pour arriver à des résultats concrets. Toutefois, le désarmement nucléaire reste l'un des problèmes les plus préoccupants s'agissant de la sécurité collective. En effet, le but ultime est de parvenir à un monde sans armes nucléaires, qui passe donc par une seule et unique solution : un désarmement complet. C'est pourquoi nous réitérons ici l'appel du Sénégal en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient qui renforcerait sans doute le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans cette région.

Par ailleurs, nous soutenons l'appel lancé par le Mouvement des pays non alignés à la Conférence du désarmement en vue d'organiser dès que possible des négociations pour une convention globale sur les armes nucléaires portant sur l'interdiction, la possession, le développement, la production, l'acquisition, le contrôle, le stockage, le transfert, l'utilisation ou la menace d'utilisation et la destruction de ces armes. Nous demandons donc aux États dotés de l'arme nucléaire d'abonder dans le sens de la proposition du Mouvement des pays non alignés afin d'aboutir à l'objectif du désarmement nucléaire complet et d'œuvrer pour l'élimination totale de leurs ogives nucléaires.

Les négociations sur un accord sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, autre pilier essentiel du désarmement et de la non-prolifération, sont également embourbées, malgré les quelques progrès enregistrés. Il conviendrait, en attendant, de s'assurer que les stocks de matières fissiles

éparpillés dans différents endroits, dans 32 pays, ne tombent pas en de mauvaises mains, et que le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur sans délai.

Parallèlement, les droits inaliénables des peuples à s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous le regard vigilant de l'Agence internationale de l'énergie atomique, doivent être consacrés. À cette fin, il serait utile de procéder au renforcement de l'autorité et des capacités de l'Agence.

De même, nous réitérons la réaffirmation du rôle exclusif de la Conférence du désarmement comme unique organe de négociation multilatérale en matière de désarmement.

Il en est de même de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies qui entame, sous de meilleurs auspices, la dernière année du cycle de négociation 2012-2014, grâce à de nouvelles propositions.

Ce qui s'est passé en Syrie en août dernier nous a édifiés sur l'impérieuse obligation pour tous les pays de signer ou ratifier la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction afin que pareil carnage ne se renouvelle pas.

Enfin, mon pays se félicite de la contribution inestimable des organisations non gouvernementales dans ce domaine. C'est le lieu de réaffirmer qu'une place juste devrait être accordée à ces dernières, y compris lors de nos délibérations.

Pour terminer, je lance un appel à toutes les délégations afin qu'elles fassent preuve de souplesse et d'une bonne volonté politique au cours de cette session de négociations de la Première Commission. Pour ma part, je tiens à assurer une fois de plus la Commission de la volonté de ma délégation de participer pleinement et de façon constructive à tous nos travaux.

**M. Toro-Carnevali** (Venezuela) (*parle en espagnol*): Notre Représentant permanent, l'Ambassadeur Samuel Moncada, n'ayant malheureusement pas pu se joindre à nous aujourd'hui, je vais donc donner lecture de notre déclaration en son nom.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection et vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions. De même, nous tenons à remercier le Président sortant, l'Ambassadeur

Percaya, de ses efforts et du dévouement avec lequel il a dirigé les travaux de la Commission à la précédente session.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3), et à celle qui sera faite par Cuba au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Les États dotés d'armes nucléaires détiennent actuellement environ 20 500 ogives nucléaires, dont plus de 5 000 sont déployées et prêtes à l'emploi, et 2 000 sont dans un état d'alerte maximale. Grâce aux progrès technologiques, un grand nombre de ces ogives ont une puissance de 8 à 100 fois supérieure aux bombes qui ont détruit Hiroshima et Nagasaki.

C'est pourquoi nous devons avancer de front dans le processus de désarmement nucléaire général et complet et dans la réalisation des objectifs de non-prolifération nucléaire, sur les plans horizontal et vertical. À cet égard, les puissances nucléaires doivent poursuivre de bonne foi des négociations en vue de parvenir à la réduction et à l'élimination des armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux engagements souscrits dans le cadre des Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP en 2000 et en 2010. Nous jugeons également nécessaire de parvenir à une convention internationale qui interdise la fabrication, la possession, l'utilisation et le stockage d'armes nucléaires, dans le cadre d'un système rigoureux de vérification multilatérale.

Le désarmement nucléaire, notamment l'élimination des armes nucléaires, constitue un objectif prioritaire pour la CELAC. C'est pourquoi Cuba, en sa qualité de Président en exercice de la CELAC, a convoqué une réunion de hauts fonctionnaires à Buenos Aires (Argentine) le 20 août 2012, en vue d'adopter une déclaration qui exige l'élimination des armes nucléaires.

Le Venezuela lance un appel énergique à tous les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils éliminent de leurs doctrines de sécurité et de leurs stratégies militaires l'utilisation ou la menace de l'utilisation de ces armes contre des États qui n'en possèdent pas. Nous réaffirmons la volonté de négocier et de conclure un instrument juridique universel contraignant et sans condition sur des garanties de sécurité pour tous les États non dotés d'armes nucléaires, et ce afin de parvenir à

l'élimination totale de ce type d'armes, partout où elles se trouvent.

Le Venezuela réitère sa conviction que la création de zones exemptes d'armes nucléaires renforce le régime de non-prolifération, ainsi que la paix et la sécurité internationales, et apporte une importante contribution au désarmement nucléaire. À cet égard, notre pays regrette que l'on n'ait pu tenir en 2012, comme cela avait été convenu, une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous réitérons que la tenue de cette conférence fait partie intégrante et constitue un élément important du Document final de la de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. C'est pourquoi nous exhortons les parties à tenir cette conférence le plus rapidement possible. Les accords qui y seront conclus contribueront de manière importante à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et constitueront un progrès considérable du processus de paix au Moyen-Orient.

Le Venezuela se félicite du haut niveau de participation et des expressions énergiques d'appui à l'élimination complète des armes nucléaires lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 26 septembre (voir A/68/PV.11). Ce sont là des expressions sans ambiguïté de l'importance primordiale du désarmement nucléaire pour la paix et la sécurité internationales. Dans cet ordre d'idée, nous appuyons sans réserve la feuille de route présentée par la délégation iranienne au nom du Mouvement des pays non alignés en vue de progresser vers le désarmement nucléaire.

Le Venezuela tient à exprimer son appui au démarrage, dès que possible, de négociations, à la Conférence du désarmement, sur une convention générale sur les armes nucléaires en vue d'en interdire la possession, la mise au point, la production, l'acquisition, les essais, le stockage, le transfert, l'utilisation ou la menace de leur utilisation, et sur leur destruction. De même, nous appuyons l'idée de proclamer chaque année le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous sommes également favorables à la tenue d'une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire d'ici cinq ans afin d'évaluer les progrès réalisés.

Le Venezuela défend le droit inaliénable des États à développer la recherche, la production et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sans discrimination et

conformément aux articles I, II, III et IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Venezuela, État partie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques rejette l'utilisation de ces armes dans toute circonstance et par qui que ce soit. En même temps, nous appelons tous les États parties qui possèdent encore des armes chimiques à garantir la destruction complète de leurs stocks, conformément aux délais établis afin de préserver la crédibilité et l'intégrité de cet instrument juridique. Nous appelons également toutes les États parties à reprendre les négociations en vue d'adopter un protocole de vérification juridiquement contraignant sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques.

Le Venezuela reconnaît que le multilatéralisme est le moyen le plus complet et le plus efficace de parvenir au désarmement nucléaire. À cet égard, nous soulignons la nécessité pour la Conférence du désarmement d'aborder au plus vite les questions prioritaires telles que la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties négatives de sécurité, ainsi qu'une convention sur le désarmement nucléaire.

Le Gouvernement national réitère également la nécessité urgente d'interdire complètement tous les essais nucléaires et exhorte les États de l'annexe 2, dont la ratification est indispensable pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur, à accélérer le processus de signature et de ratification de cet instrument, à titre prioritaire et pour illustrer leur volonté politique et leur engagement en faveur de la paix et la sécurité internationales.

Le Venezuela réaffirme l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects pour les efforts multilatéraux régionaux et nationaux de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre qui ont des conséquences négatives sur différentes régions du monde. La responsabilité de prévenir, combattre et éliminer cette activité illégale incombe aux États, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au cadre juridique de chaque pays.

S'agissant des politiques publiques mises en œuvre par l'État vénézuélien, il faut signaler que le Président de la République, M. Nicolás Maduro Moros, a promulgué le 15 juin une loi sur le désarmement et

le contrôle des munitions, approuvée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Cet instrument juridique contient 126 articles et vise à restreindre la vente d'armes à feu et de munitions aux particuliers. Il stipule également que ceux qui possèdent illégalement une arme à feu seront passibles d'une peine de prison de 7 à 20 ans. La loi crée également un fonds d'aide aux victimes des armes à feu, qui sera financé par une taxe de 5 % sur les bénéfices des entreprises qui vendent et fabriquent des armes à feu.

Enfin, nous appelons à la mise en place d'un système international multipolaire axé sur la paix, la justice et le développement, fondé sur le plein respect des normes et principes du droit international, et nous rejetons les pratiques qui violent le principe d'égalité juridique des États.

**M. Molnár** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à cette fonction très importante et vous assurer du plein appui de ma délégation.

La Hongrie s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.3). Je voudrais, toutefois, faire quelques observations à titre national.

Les efforts de désarmement et de non-prolifération sont essentiels pour faire en sorte que notre aspiration collective à un monde plus stable et plus sûr soit satisfaite. Cette année, on a pu observer certaines avancées qui donnent des raisons d'être optimistes. La résolution sur le Traité sur le commerce des armes adoptée par l'Assemblée générale (résolution 67/234 B) représente un jalon important dans les efforts pour lutter contre le commerce illicite des armes classiques. La Hongrie a signé le Traité le 3 juin, et notre processus de ratification est en cours. Nous sommes ravis qu'un grand nombre de pays aient déjà signé le Traité et entamé, voire achevé, leurs processus nationaux de ratification. Le Traité sur le commerce des armes est déjà devenu une référence importante et il fixe des normes élevées.

Malheureusement, les armes classiques ne sont pas les seuls types d'armes utilisées dans les conflits armés, comme le montre l'exemple récent de la Syrie. Nous nous félicitons donc de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et de la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur le démantèlement des armes chimiques de la Syrie. La mise en œuvre de ces décisions contribuera

de manière importante à la paix et à la sécurité en République arabe syrienne. Nous appelons tous les pays à ratifier la Convention sur les armes chimiques, ce qui nous permettrait de nous rapprocher de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Les premiers signes d'un changement de ton dans les pourparlers sur le programme nucléaire iranien sont un autre élément qui nous inspire un optimisme prudent. Nous espérons que ce nouveau discours sera suivi de mesures concrètes.

Nous considérons depuis toujours que la diplomatie multilatérale et le renforcement des organismes, régimes et cadres de coopération internationaux, combiné à une participation active à leurs travaux, sont le meilleur moyen de réduire la menace que représentent les armes de destruction massive. La Hongrie a toujours été prête à faire sa part du travail et disposée à promouvoir de nouvelles initiatives.

Cette démarche se reflète, entre autres, dans notre rôle de longue date de coordonnateur du projet de résolution annuel de l'Assemblée générale relatif à la Convention sur les armes biologiques, pilier fondamental des efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous avons eu l'honneur de présider la réunion des experts en août et nous présiderons également la prochaine réunion des États parties à la Convention. Le programme de travail intersessions pour 2012-2015 est ambitieux et couvre tout le champ du Traité. Le thème de notre présidence est « Donnons aussi à d'autres la possibilité de s'exprimer ». Au cours de la récente réunion des experts à Genève, nous avons entendu un large éventail de points de vue, émanant d'une grande variété d'organismes issus de pays aussi bien développés qu'en développement, ainsi que d'organisations internationales, des milieux universitaires et d'organisations non gouvernementales. Il est clair que certaines des questions abordées nécessiteront une attention et une réflexion plus poussées. Notre objectif est de mettre en œuvre les décisions de la septième Conférence d'examen et de veiller à ce que le programme intersessions reste un outil efficace afin de contrer et de réduire les risques posés par les armes biologiques.

La Hongrie reste attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, un objectif noble qui est au cœur des activités de désarmement de l'ONU. Nous considérons que le Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire, et qu'il demeure essentiel à la poursuite du désarmement nucléaire. La Hongrie attache une importance égale à chaque pilier du Traité, et vise une mise en œuvre équilibrée du plan d'action énoncé dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010. Nous espérons que de nouveaux progrès pourront être réalisés au cours du présent cycle d'examen.

Nous estimons que la sécurité nucléaire est un aspect de plus en plus important des efforts de non-prolifération. Nous avons été très honorés que le Ministre hongrois des affaires étrangères préside la première Conférence internationale de haut niveau de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenue en juillet. Nous espérons sincèrement que les résultats de la Conférence concourront à instaurer un monde plus sûr.

En tant qu'État visé à l'annexe 2, la Hongrie non seulement attache une grande importance à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) mais, avec l'aide de l'Indonésie, l'autre pays chargé de coordonner la mise en œuvre de l'article XIV, n'épargnera aucun effort pour nous rapprocher de cet objectif. Nous sommes intimement convaincus que le TICE est une force de cohésion au sein du système multilatéral et que son entrée en vigueur permettra de renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous nous félicitons du succès de la conférence sur la mise en œuvre de l'article XIV, qui s'est tenue le 27 septembre sous la coprésidence de la Hongrie et de l'Indonésie, ainsi que des ratifications de la Guinée-Bissau et de l'Iraq, annoncées peu avant la conférence. Nous nous réjouissons en outre à la perspective de contribuer, en tant que prochains coprésidents, au lancement de l'initiative du Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de mettre en place un groupe de personnalités éminentes. Nous ne doutons pas que les activités de ce groupe et celles des coordonnateurs de la mise en œuvre de l'article XIV seront complémentaires, et que nos efforts conjoints permettront d'insuffler une nouvelle énergie et un nouveau dynamisme au processus d'entrée en vigueur du TICE.

La Hongrie considère la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles comme une étape indispensable dans l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et comme une contribution

importante aux efforts de non-prolifération. En réponse à l'appel du Secrétaire général, la Hongrie a présenté ses vues sur les différents aspects de ce traité, et est disposée à participer aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux qui sera mis en place. Nous soulignons l'importance d'entamer des négociations sur ledit traité le plus tôt possible. Les évolutions récentes à la Conférence du désarmement, en particulier la décision de mettre en place un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail, devraient également être examinées en toute bonne foi afin de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse persistante dans laquelle elle se trouve.

La Hongrie a été le premier des six pays devant présider la Conférence du désarmement à assumer ce rôle en 2013, et elle a sincèrement tenté de revitaliser la Conférence. La première avancée en ce sens aurait pu être l'adoption d'un programme de travail. Notre proposition a souvent été qualifiée de tentative novatrice de sortir de l'impasse prolongée dans laquelle se trouve cet organe. Malheureusement nous avons échoué, mais nous restons déterminés à trouver le moyen de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse. Nous sommes reconnaissants à nos collègues du groupe des cinq plus un, qui ont été aussi actifs qu'ambitieux pour trouver un moyen d'obtenir un consensus sur le programme de travail, ce qui, en dépit de nos efforts collectifs, nous a une fois de plus échappé cette année. La Conférence du désarmement est à un tournant de son histoire, et nous suivrons de très près les discussions menées ici à la Première Commission sur l'avenir de la Conférence.

Pour finir, je voudrais évoquer la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Au début de l'année 2011, la Hongrie a découvert le long de la frontière hungaro-croate un champ de mines jusqu'alors inconnu, hérité du conflit survenu en ex-Yougoslavie dans les années 90. La Hongrie a immédiatement informé les États parties à la Convention de cette découverte et agi promptement pour éliminer le danger. La Hongrie vient d'achever fin septembre les travaux de déminage le long de sa frontière avec la Croatie, désormais débarrassée de toutes les mines connues. Une attestation officielle de déminage sera présentée à la treizième Réunion des États parties, qui aura lieu à Genève au mois de décembre.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que les interventions faites dans

l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième.

**M. Kim Ju Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Dans l'exercice de notre droit de réponse, je voudrais expliquer un certain nombre de choses au sujet de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

Comme on le sait, les États-Unis d'Amérique sont à l'origine de la politique hostile menée à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. C'est ce pays qui a créé le problème nucléaire dans la péninsule coréenne et qui ne cesse de présenter des menaces nucléaires à la République populaire démocratique de Corée. Nous avons été contraints d'acquiescer une force de dissuasion nucléaire pour protéger notre souveraineté et notre existence même.

Dernièrement, les États-Unis et la Corée du Sud ont signé une prétendue stratégie de dissuasion adaptée au cours de la réunion consultative annuelle sur la sécurité et adopté une déclaration commune appelant à employer leurs forces armées pour nuire à la République populaire démocratique de Corée. Cette stratégie de dissuasion adaptée constitue un dangereux scénario de guerre nucléaire qui met l'accent sur une attaque préventive contre la République populaire démocratique de Corée et implique la mobilisation de tous les moyens militaires, y compris les armes nucléaires.

Ces faits démontrent que les États-Unis restent le pays qui détruit la paix et la stabilité et avive les tensions dans la péninsule coréenne. À cet égard, la République populaire démocratique de Corée maintient sa position selon laquelle, si le Gouvernement américain souhaite la dénucléarisation de la péninsule coréenne et s'intéresse à la paix et à la sécurité dans la région, les États-Unis, et non la République populaire démocratique de Corée, doivent faire le premier pas car ce sont eux qui ont adopté une politique d'extrême hostilité vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée, donnant naissance à la question nucléaire sur la péninsule et représentant une menace nucléaire constante pour la région.

S'agissant des résolutions du Conseil de sécurité, nous avons officiellement annoncé à plusieurs reprises que nous n'acceptons et ne reconnaissons aucune de ces résolutions.

**M. Ibrahim** (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Il semble que la représentante du Canada ne

soit pas très au fait de la situation et de la volonté véritable et sincère du Gouvernement syrien de s'acquitter de ses obligations internationales, y compris celles qu'elle a contractées par son accession à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. De nombreux fonctionnaires internationaux ont parlé du fait que le processus d'élimination de ces armes avait démarré en un temps record, tout en reconnaissant que le Gouvernement syrien coopérait. Nous invitons la représentante du Canada à prêter davantage attention aux faits relatifs à cette question.

Alors que la majorité des pays fait le choix de la diplomatie et des solutions pacifiques, nous observons avec regret qu'une minorité de pays continue de ne pas s'associer aux partisans de la paix. Nous invitons la représentante du Canada et son gouvernement, ainsi que les pays faisant partie de cette minorité, à jouer un rôle positif et diplomatique dans la recherche d'une solution politique à la crise en Syrie.

**M. Rouzeh Gir Qaleh Noee** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ce matin, une dénomination factice a malencontreusement été utilisée en référence au golfe Persique. Je tiens à indiquer clairement que l'utilisation de dénominations factices et l'invention ou l'emploi de toute autre dénomination pour désigner le golfe Persique – seul non géographique correct et historiquement défini qui convienne pour désigner l'espace maritime séparant l'Iran de la péninsule arabique – ne peuvent que créer confusion et incompréhension, et sont donc récusés et dénués de toute valeur juridique.

**M. Lim Sang Beom** (République de Corée) (*parle en anglais*) : La Corée du Nord rend une nouvelle fois les autres responsables de ses activités illicites et de ses actes de provocation. Il va sans dire que les tensions dans la région ont pour origine les tirs de missiles et les essais nucléaires que ne cesse d'effectuer la Corée du Nord. Les objections de la Corée du Nord ne sont rien d'autres que des prétextes irresponsables et absurdes.

Au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la déclaration commune du 19 septembre 2005, la Corée du Nord est tenue de renoncer à toutes ses armes nucléaires et à tous ses programmes nucléaires existants, y compris son programme d'enrichissement de l'uranium. La résolution 2094 (2013), dernière en date adoptée par le Conseil, indique également que la Corée du Nord doit clairement comprendre qu'elle ne peut rien obtenir par



le développement de son programme nucléaire et la poursuite de ses actes de provocation.

Enfin, je tiens à souligner que l'alliance entre la République de Corée et les États-Unis est à caractère défensif. Son but est de prévenir la menace que représente la Corée du Nord pour la péninsule coréenne.

**M. Kim Ju Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais évoquer les observations que vient de faire le représentant de la Corée du Sud, affirmant que nous incriminons les autres.

Comme il a été indiqué, les forces d'agression du groupe aéronaval à propulsion nucléaire de la marine des États-Unis sont entrées dans le port de Busan le 4 octobre à l'aube. Elles ont participé à des manœuvres navales communes ciblant la République populaire démocratique de Corée, menées en secret dans la mer orientale de Corée depuis le 30 septembre. Il ne s'agit pas d'un fait absurde.

Deuxièmement, les États-Unis et la Corée du Sud s'efforcent d'exercer des pressions politiques et militaires sur la République populaire démocratique de Corée afin de détruire notre image de partisans du dialogue et de la paix et pour attiser les tensions par des actes effrénés visant à déclencher une guerre nucléaire en vue d'atteindre leurs objectifs d'agression. Cela ne fera qu'accroître l'indignation de l'armée et du peuple de la République populaire démocratique de Corée.

Si les États-Unis et la Corée du Sud choisissent la provocation en vue de déclencher une guerre nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée, en dépit de ses mises en garde, mon pays s'y opposera fermement.

**M. Lim Sang Beom** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Comme chacun le sait, les exercices conjoints que mènent la Corée du Sud et les États-Unis sont légitimes et servent à contrer les provocations et les menaces de la Corée du Nord à l'encontre de la République de Corée. L'objectif de ces exercices conjoints est que nous soyons tous deux mieux préparés en cas d'opération militaire de la Corée du Nord. Leur caractère est purement défensif.

Contrairement à l'argument avancé par le représentant de la Corée du Nord, ces exercices contribuent depuis plusieurs décennies à faire reculer la probabilité d'une guerre face aux menaces que fait

peser la Corée du Nord. La Corée du Nord ne cesse de rejeter les résolutions du Conseil de sécurité et prétend qu'elle n'est aucunement liée par les obligations qui en découlent, obligations que les autres États Membres de l'ONU respectent scrupuleusement.

En vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, tous les États Membres conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. L'Article 48 de la Charte dispose que

« les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont prises par tous les Membres des Nations Unies ».

Les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013) ayant été adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte, tous les États Membres, y compris la République populaire démocratique de Corée, doivent se conformer à aux obligations découlant de ces résolutions. L'Article 4 de la Charte limite clairement l'admission à l'ONU aux États pacifiques qui acceptent et appliquent les obligations de la Charte. La Charte des Nations Unies n'est pas un menu à la carte. La Corée du Nord ne peut accepter certaines obligations et en rejeter d'autres.

Je tiens également à souligner qu'outre le Conseil de sécurité, plus de 80 États Membres de l'ONU ont pris position à titre national pour condamner le troisième essai nucléaire mené par la Corée du Nord et ont exhorté ce pays à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je prie le représentant de la Corée du Nord de nommer ne serait-ce qu'un pays qui défend la position de la Corée du Nord.

La Corée du Nord reçoit chaque année de l'ONU plus de 10 millions de dollars d'aide. Il est malheureux que les autorités nord-coréennes se dérober à leurs devoirs élémentaires envers leur peuple et gaspillent de maigres ressources pour mettre au point des missiles nucléaires. La Corée du Nord devrait utiliser ses ressources limitées pour améliorer les conditions de vie de sa population plutôt que les gaspiller en mettant au point des armes et des missiles nucléaires. Nous demandons instamment à la Corée du Nord d'employer les ressources considérables qu'elle dilapide dans la mise au point d'armes et de missiles nucléaires pour améliorer le sort de sa population.

*La séance est levée à 13 h 10.*